

Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur les conséquences de l'invasion du Koweït (7 novembre 1990)

Légende: Dans un rapport présenté le 7 novembre 1990 devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la commission de Défense fait le point sur l'évolution de la situation dans la région du golfe Persique après l'invasion irakienne du Koweït et souligne l'importance de mener à bien les opérations de l'UEO afin d'aider les Nations unies à régler la crise du Golfe.

Source: Actes officiels. Trente-sixième session ordinaire. Deuxième partie, III. Documents de séance. Paris: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Décembre 1990. 364 p.

Copyright: (c) WEU Assembly - Assemblée de l'UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_consequences_de_l_invasion_du_koweit_7_novembre_1990-fr-c3f8d6ba-c1ae-4071-b184-4379a7051c87.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Document 1248

7 novembre 1990

***Les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe***

RAPPORT ¹

***présenté au nom de la Commission de défense ²
par M. De Hoop Scheffer, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU RAPPORTEUR

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les conséquences de l'invasion du Koweït : la poursuite des opérations dans
la région du Golfe

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. De Hoop Scheffer, rapporteur

- I. Introduction
- II. Évolution des événements de la mi-septembre à ce jour
 - (i) Deuxième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEO, le mardi 18 septembre 1990
 - (ii) Réunions des Commissions de défense et politique suivies par une réunion du Comité des présidents, le jeudi 20 septembre 1990
 - (iii) Délégation de l'Assemblée chargée d'examiner le déploiement naval de l'UEO dans le Golfe
- III. Irak : les forces militaires et les choix politiques
 - (i) Armée de terre
 - (ii) Forces aériennes
 - (iii) Marine
 - (iv) Forces armées déployées au Koweït et dans le sud de l'Irak
- IV. La réaction des États-Unis et des autres pays
- V. Les réactions et les initiatives de l'Union de l'Europe occidentale
- VI. Questions non résolues
 - (i) Contributions nationales
 - (ii) Couverture aérienne et opérations aériennes en général
 - (iii) Planification
 - (iv) Relations publiques
- VII. Enseignements à tirer de l'expérience
- VIII. Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : Sir Dudley Smith (président) ; Mme Baarveld-Schlaman, M. Uyttendaele (vice-présidents) ; MM. Alloncle, Bassinet, Borderas Gaztambide (remplaçant : *de Puig*), Cariglia (remplaçant : *Scovacricchi*), Chevalier, Cox, De Decker, Dees (remplaçant : *De Hoop Scheffer*), Ewing, Fernandes Marques (remplaçant : *Moreira*), Fiandrotti, Fillon, Fioret (remplaçant : *Fassino*), Fourré, Irmer, Jung, Kittelmann, Mme Lentz-Cornette, MM. Maris, Mota Torres, Moya, Pecchioli, Perinat (remplaçant : *Lopez Valdivielso*), Romero, Scheer, Sinesio, Speed, Steiner, Sir John Stokes (remplaçant : *Lambie*), MM. Vieira Mesquita, Zierer.

N.B. Les noms des participants au vote sont indiqués en italique.

ANNEXES

- I. Opérations navales liées à l'application de l'embargo depuis l'adoption de la Résolution 665 des Nations unies (période couverte : 26 août-1^{er} novembre 1990)
- II. Mise à jour de l'état des forces déjà présentes ou prochainement engagées dans la région du Golfe
- III. Puissance aérienne alliée dans la région du Golfe
- IV. Forces terrestres alliées dans la région du Golfe
- V. Potentiel irakien de guerre des mines
- VI. La région du Golfe

Avant-propos du rapporteur

Dans le cadre de la préparation du présent rapporteur, les personnalités suivantes ont accordé des entretiens ou fourni des informations au *rapporteur* :

La Haye

Amiral Herbert van Foreest, Chef d'état-major de la marine ;
Capitaine de vaisseau J.H. Goemans, état-major de la marine ;
Commandant J.W. Sturman, état-major de la marine.

Paris

M. Roland Dumas, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères ;
Général Maurice Schmitt, Chef d'état-major des armées ;
M. Régis de Bellenet, Conseiller diplomatique, ministère de la défense ;
Capitaine de vaisseau Gilles Combarieu, ministère de la défense ;
Capitaine de vaisseau François Rouvillois, état-major de la marine.

Londres

M. Willem van Eekelen, Secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale ;
M. Archie Hamilton, Ministre délégué aux forces armées ;
M. Richard Hatfield, Chef du secrétariat (engagements outre-mer), ministère de la défense ;
Mlle Oona Muirhead, service des engagements outre-mer, ministère de la défense ;
Colonel J.L. Uprichard, RAF, service engagements de défense, ministère de la défense ;
M. Stephen Gomersall, Chef du département politique de sécurité, ministère des affaires étrangères et du Commonwealth ;
M. Michael Ryder, département politique de sécurité, ministère des affaires étrangères et du Commonwealth ;
Colonel David Bolton, Directeur du Royal United Services Institute for Defence Studies.

Madrid

M. Narcis Serra, Ministre de la défense ;
M. Fernando Perpina, Secrétaire général, ministère des affaires étrangères ;
M. Carlos Sanjuan, Président de la Commission de défense du Congrès ;
M. Ignacio Diez-Gonzalez, Président de la Commission de défense du Sénat.

Lisbonne

M. Joaquim Fernando Nogueira, Ministre de la défense ;
M. Joao de Deus Pinheiro, Ministre des affaires étrangères ;
M. Vitor Crespo, Président de l'Assemblée de la République ;
M. Jaime Gama, Président de la Commission de défense parlementaire ;
Général Soares Carneiro, Chef d'état-major des armées ;
Général Cabral Couto, Directeur de l'Institut de défense nationale ;
Vice-Amiral Rodrigues Consolado, Commandant en chef de la zone ibéro-atlantique ;
Contre-Amiral Sarmento Gouveia, Commandant de la flotte métropolitaine.

Djibouti

M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République ;
M. Moumin Bahdon Farah, Ministre des affaires étrangères et de la coopération ;
M. Abdoukader Waberi Askar, Président de l'Assemblée nationale ;
Général de division aérienne Gautier, Commandant des forces françaises à Djibouti ;
Capitaine de vaisseau Pichon, Commandant des forces navales en mer Rouge et dans le golfe d'Aden ;
Colonel Rousseau, Commandant des forces terrestres ;
Colonel Escoffier, Commandant, détachement de l'armée de l'air ;
Capitaine de vaisseau Wybo, Commandant du Montcalm ;
Commandant Demoisson, Commandant du Protet.

Abou Dhabi, Djebel Ali, Dubai et dans les eaux du Golfe

S.A.R. Sheik Zayed bin Sultan Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis ;
M. Hilal Lootah, Président du Conseil national fédéral ;
Capitaine de vaisseau Pezard (France), Commandant du Dupleix ;
Capitaine de vaisseau Buracchia (Italie), Commandant, groupement opérationnel italien ;
Commandant Campregher (Italie), Commandant de l'Orsa ;
Capitaine de vaisseau Mitchell (Royaume-Uni), Commandant du RFA Diligence ;
Commandant Gordon-Lennox (Royaume-Uni), Commandant de l'HMS Battleaxe ;
Capitaine de vaisseau van Gorp (Pays-Bas), Commandant, groupement opérationnel néerlandais ;
Commandant van der Aa (Pays-Bas), Commandant de l'HMS Witte de With ;
Commandant Nieuwenhuis (Pays-Bas), Commandant de l'HMS Pieter Florisz ;
Capitaine de vaisseau Orvis (États-unis), Commandant de l'USS England.

Le rapporteur et la commission remercient les ministres, fonctionnaires et officiers de haut rang qui ont contribué par leurs témoignages à l'élaboration de ce rapport.

Sauf indication contraire, les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de la commission.

Projet de recommandation

*sur les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe*

1. L'Assemblée affirme avec insistance que la solution pacifique la meilleure à la crise du Golfe réside dans le respect des résolutions pertinentes des Nations unies, grâce à l'application des sanctions visant actuellement l'Irak, et RECOMMANDE au Conseil de veiller à ce que ce principe continue à régir les actions des États membres comme des autres alliés.

2. L'Assemblée rappelle sa Recommandation n° 488, adoptée le 20 septembre 1990, selon laquelle :

« L'Assemblée approuve les initiatives prises par le Conseil qui a invoqué l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié, à la suite de l'agression et de l'occupation du Koweït par l'Irak.

L'Assemblée se félicite de ce que le Conseil soit prêt à mettre en œuvre la coordination à l'UEO dans le cadre des Résolutions 660, 661, 662, 664 et 665 des Nations unies et de leur application.

L'Assemblée soutient la décision qu'a prise le Conseil non seulement d'organiser une réunion au niveau ministériel, mais aussi de constituer un groupe ad hoc chargé d'examiner la crise du Golfe, et surtout de convoquer, sous les auspices directs de l'UEO, la première réunion des chefs d'état-major de ses États membres.

L'Assemblée estime que le Conseil doit rester ouvert à l'idée d'un accroissement éventuel de la coopération et de la coordination concernant, à différents niveaux, tous les aspects des opérations menées dans la zone du Golfe ; elle RECOMMANDE donc que les mesures nécessaires soient prises pour institutionnaliser le groupe ad hoc sur le Golfe chargé d'examiner la politique à suivre et sa mise en œuvre quotidienne, tant que durera la crise actuelle, et demande instamment à tous les pays membres de l'UEO de communiquer le maximum d'informations à la cellule opérationnelle mise en place au sein du ministère français de la défense.

Craignant que la prolifération de bâtiments dans la région du Golfe n'engendre très prochainement des problèmes, l'Assemblée RECOMMANDE la tenue immédiate de nouvelles consultations au niveau des gouvernements, destinées à mettre en place une structure commune de commandement et de conduite des opérations dans les différentes zones du Golfe ayant déjà fait l'objet d'un accord ; elle RECOMMANDE en outre que soient prises d'urgence des mesures visant à harmoniser les règles d'engagement, ne serait-ce qu'à l'intérieur de chaque zone, et à garantir la coordination adéquate des procédures de reconnaissance (IFF) entre tous les avions et unités navales afin d'assurer la sécurité des forces amies.

L'Assemblée estime que l'UEO pourrait jouer un rôle utile en contribuant à coordonner (éventuellement de concert avec d'autres organismes) le soutien, les renforts et le réapprovisionnement logistiques destinés aux opérations menées dans le Golfe ; elle estime également que les pays membres de l'UEO pourraient fournir les moyens nécessaires au transport maritime et aérien dans les cas où, quelle qu'en soit la raison, les forces de combat feraient défaut et RECOMMANDE au Conseil d'étudier sans tarder les solutions permettant d'apporter cette assistance.

Regrettant que la présentation faite outre-Atlantique de la contribution de l'UEO aux efforts déployés par les Nations unies pour résoudre la crise du Golfe n'ait pas encore eu d'effet, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil de créer immédiatement un bureau de liaison à Washington afin d'organiser les relations avec l'Amérique du nord et de convaincre sans délai le gouvernement américain qu'il est possible et souhaitable, surtout à l'heure actuelle, d'établir un dialogue direct avec l'UEO. Le Conseil devrait déployer tous les efforts pour assurer que l'UEO soit reconnue comme le pilier européen de l'Alliance atlantique. »

3. L'Assemblée se félicite que le Conseil, par le truchement de son Groupe ad hoc spécial, ait d'ores et déjà estimé nécessaire de mettre en œuvre, ne serait-ce que partiellement, la recommandation cidessus et que la coopération au sein de l'UEO, à la fois en Europe et dans la région du Golfe, se trouve en conséquence améliorée. L'Assemblée estime que les dispositions prises pour l'application par la marine de l'embargo des Nations unies sont maintenant fermement établies et félicite le Conseil des mesures qu'il a prises.

4. L'Assemblée pense maintenant qu'il convient de faire encore plus pour coordonner les opérations terrestres et aériennes et que tous les pays de l'UEO devraient y contribuer de façon appropriée ; elle RECOMMANDE donc au Conseil d'examiner une participation accrue des pays membres au

déploiement des forces défensives terrestres et aériennes dans la région du Golfe et notamment de demander une aide en matière logistique et médicale (l'idée d'un navire-hôpital disposant d'une équipe médicale multinationale de l'UEO mérite une attention particulière).

5. Sachant que la France, l'Italie et le Royaume-Uni sont les seuls pays de l'UEO ayant envoyé des avions de combat dans la région du Golfe et préoccupée notamment par la couverture aérienne des forces navales, l'Assemblée RECOMMANDE aux membres du Conseil de prendre les décisions nécessaires pour coordonner cette couverture aérienne et assurer une protection anti-aérienne efficace à toutes les forces des États membres de l'UEO.

6. Craignant que le Conseil de l'UEO n'ait pas suffisamment pris en compte, en particulier, le rôle des forces navales au cas où la tension monterait dans la zone du Golfe et où éclaterait un conflit, l'Assemblée RECOMMANDE que les consultations politiques nécessaires aient lieu dès maintenant afin de permettre, en cas d'hostilités, la mise en œuvre immédiate des décisions appropriées concernant notamment le rôle des forces navales.

7. Convaincue que la situation actuelle démontre de façon exemplaire la nécessité de créer un centre européen pour la prévention des crises et rappelant à cet égard deux recommandations antérieures, n° 465 (Document 1159, rapporteur : M. Fourré), sur la définition des conditions préalables à la création d'une agence européenne de satellites d'observation au sein de l'UEO, et n° 481 (Document 1223, rapporteur : Lord Newall), sur la création d'un centre européen de vérification sous les auspices de l'UEO, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil, lors de sa prochaine réunion ministérielle, de prendre la décision de créer un tel centre qui serait notamment utilisé pour la gestion des crises et la vérification et de le doter des moyens techniques nécessaires (y compris l'accès aux satellites d'observation) pour lui permettre de fonctionner efficacement.

8. L'Assemblée estime, même si la crise actuelle constitue peut-être un exemple unique d'action européenne, qu'il convient d'étudier dès à présent certaines solutions pour l'avenir, tant au sein de l'Assemblée de l'UEO que dans les parlements nationaux, et RECOMMANDE au Conseil de souligner le rôle de l'UEO en tant qu'instance de coordination « hors zone », conformément au Traité de Bruxelles modifié, et d'examiner dans une perspective à long terme l'idée de créer une force navale UEO disponible sur appel destinée à des opérations extérieures ainsi que l'éventuelle mise en commun des unités nationales aéromobiles appropriées pour constituer une force d'action rapide européenne.

9. Considérant que des efforts particuliers sont nécessaires pour assurer l'information complète de l'opinion publique quant à la justification de la présence de l'UEO dans la région du Golfe, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil de présenter de façon coordonnée le rôle de l'UEO aux médias et à l'opinion publique, par l'intermédiaire du bureau du Secrétaire général ; elle RECOMMANDE d'autre part que les liens entre les organismes de relations publiques des ministères de la défense des États membres soient officialisés et encouragés dans un but similaire.

10. Constatant que les réductions des budgets de défense que connaissent la majorité des pays membres les contraignent à une réévaluation non coordonnée de leurs priorités en matière de défense, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil d'instituer au sein de l'UEO des consultations sur la structure optimale à donner à l'avenir aux forces européennes, et ce de préférence avant que les budgets de défense nationaux subissent de nouvelles réductions.

Exposé des motifs

(présenté par M. De Hoop Scheffer, rapporteur)

I. Introduction

1. Depuis que le rapport de la Commission de défense sur « les conséquences de l'invasion du Koweït : les opérations dans le Golfe »¹ a été adopté le 20 septembre 1990, tout d'abord par la commission elle-même puis, le même jour, par le Comité des présidents agissant au nom de l'Assemblée dans le cadre de la procédure d'urgence, la situation dans la région a continué à évoluer et la coopération entre les pays membres de l'UEO a fait l'objet d'une définition plus poussée.

2. Étant donné l'incertitude pesant sur la durée et l'issue des événements, le Comité des présidents de l'Assemblée a décidé de consacrer la plus grande partie de la prochaine session plénière de l'Assemblée, qui aura lieu à Paris au cours de la première semaine de décembre, au débat sur les problèmes du Golfe et a invité les Commissions politique et de défense à rédiger des recommandations qu'elle examinera à cette occasion.

3. La Commission politique prépare donc un rapport intitulé « La sécurité européenne et la crise du Golfe » (rapporteur : M. De Decker) qui fait suite à son rapport et à sa recommandation d'origine concernant cette crise : « La sécurité de l'Europe et les événements survenus au Proche et au Moyen-Orient, Deuxième partie, la crise du Koweït »² (rapporteur : M. Pieralli). Le rapport de M. Pieralli se proposait notamment de donner la chronologie de l'agression irakienne contre le Koweït, d'aborder la décision du Conseil de l'UEO du 21 août 1990 et d'évoquer l'attitude des pays arabes et d'Israël face à la crise. Les deux rapports de la Commission politique viennent compléter les deux rapports de la Commission de défense et constituent une documentation indispensable à la compréhension de la situation dans son ensemble.

4. Le Document 1243 a suscité un très vif intérêt et reçu une très large publicité tant dans la presse internationale spécialisée que dans les médias en général. Il a également provoqué des réactions diverses, non seulement de la part des gouvernements membres de l'UEO, mais aussi chez d'autres parties intéressées. Les autorités turques, notamment, ont confirmé qu'elles ne prévoyaient pas d'envoyer des forces terrestres dans la zone du Golfe (annexe IV) et ont fait observer qu'aucun appareil étranger n'était sta-

tionné sur la base aérienne d'Incirlik : les mouvements qui s'y déroulent provisoirement ont pour seul but l'entraînement (annexe III). Votre rapporteur tient à mettre les choses au point et serait heureux de recevoir toutes précisions ou observations complémentaires, quelle qu'en soit la source.

II. Évolution des événements de la mi-septembre à ce jour

5. Le présent rapport constitue une mise à jour du Document 1243 ; il prend en compte les événements survenus depuis la mi-septembre et cherche également à isoler, dans la crise actuelle, certains des éléments qui pourraient influencer le débat général sur l'organisation future de la sécurité européenne.

(i) Deuxième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEO, le mardi 18 septembre 1990

6. La France, à qui revient la présidence en exercice du Conseil de l'UEO, a convoqué la deuxième réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'UEO à Paris, le mardi 18 septembre. À l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié :

« Les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'Union de l'Europe occidentale, réunis en session extraordinaire à Paris,

- condamnent sans réserve les nouvelles atteintes des autorités irakiennes au droit international et à l'intégrité des personnes provoquées par la violation de représentations diplomatiques à Koweït City et qui font suite à l'agression intolérable de l'Irak contre un autre pays arabe ; ils rappellent que les auteurs de ces violations encourrent une responsabilité personnelle ;

- expriment leur détermination à appliquer et faire appliquer strictement l'embargo décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies sous toutes ses formes, seul moyen de parvenir à une solution politique et pacifique de la crise ;

- décident d'échanger des informations sur toutes les violations dont ils auraient connaissance et d'identifier en commun les lacunes du dispositif d'embargo pour les pallier au plus vite ;

1. Document 1243, rapporteur : M. De Hoop Scheffer.

2. Document 1242.

- se félicitent de ce que, depuis leur session du 21 août dernier, tous les États membres ont apporté une contribution effective à l'effort commun et de ce que la coordination se déroule efficacement avec les forces des pays tiers engagées dans la région ;
- décident, en ce qui les concerne, de prendre dans les plus brefs délais les mesures supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre complète et efficace de l'embargo, y compris dans le domaine aérien, et appellent le Conseil de sécurité à adopter très rapidement les décisions appropriées en ce sens ; celles-ci devraient s'appliquer si nécessaire aux pays qui ne respectent pas l'embargo ;
- appuient la décision de certains États membres de renforcer leurs moyens militaires aériens et terrestres dans la région ou d'aider les partenaires à déployer de telles forces, et appuient les décisions prises ou envisagées par les États membres en vue de déploiements supplémentaires au cas où la situation l'exigerait ;
- décident de renforcer la coordination à l'UEO et d'étendre celle actuellement mise en place dans le domaine maritime, aux moyens terrestres et aériens et, dans ce cadre, de définir les modalités de ces nouveaux déploiements, de favoriser leur complémentarité, d'harmoniser les missions des forces des États membres et de mettre en commun en tant que de besoin leurs moyens logistiques ;
- entendent renforcer la coordination avec les autres pays ayant des forces dans la zone, en particulier les États arabes et les États-Unis d'Amérique ;
- sont déterminés à poursuivre leur aide humanitaire aux pays particulièrement touchés par la crise ;
- soulignent leur solidarité avec les pays du monde arabe. »

(ii) Réunions des Commissions de défense et politique suivies par une réunion du Comité des présidents, le jeudi 20 septembre 1990

7. M. Roland Dumas, Ministre français des affaires étrangères et Président en exercice du Conseil de l'UEO, a participé au début des réunions qu'ont tenues les Commissions politique et de défense et le Comité des présidents à Paris, le jeudi 20 septembre, pour informer ces commissions de la réunion ministérielle du 18 septembre et répondre aux questions de leurs membres. Ce geste a été vivement apprécié par

tous les parlementaires présents qui ont vu là une initiative positive, propre à assurer une liaison aussi étroite que possible entre le Conseil et l'Assemblée en cette période difficile. La séance tenue avec la participation de M. Dumas a été suivie, au cours de la réunion de la Commission de défense, par un exposé approfondi sur les opérations de l'UEO en mer Rouge et dans le Golfe, présenté par les experts de la marine chargés d'organiser la cellule opérationnelle de l'UEO au ministère français de la défense.

8. Le débat qui a suivi au sein de la Commission de défense reposait donc sur une information complète et il a donné lieu à l'adoption des recommandations suivantes :

« 1. L'Assemblée approuve les initiatives prises par le Conseil qui a invoqué l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié, à la suite de l'agression et de l'occupation du Koweït par l'Irak.

L'Assemblée se félicite de ce que le Conseil soit prêt à mettre en œuvre la coordination à l'UEO dans le cadre des Résolutions 660, 661, 662, 664 et 665 des Nations unies et de leur application.

L'Assemblée soutient la décision qu'a prise le Conseil non seulement d'organiser une réunion au niveau ministériel, mais aussi de constituer un groupe ad hoc chargé d'examiner la crise du Golfe, et surtout de convoquer, sous les auspices directs de l'UEO, la première réunion des chefs d'état-major de ses États membres.

L'Assemblée estime que le Conseil doit rester ouvert à l'idée d'un accroissement éventuel de la coopération et de la coordination concernant, à différents niveaux, tous les aspects des opérations menées dans la zone du Golfe ; elle RECOMMANDE donc que les mesures nécessaires soient prises pour institutionnaliser le groupe ad hoc sur le Golfe chargé d'examiner la politique à suivre et sa mise en œuvre quotidienne, tant que durera la crise actuelle, et demande instamment à tous les pays membres de l'UEO de communiquer le maximum d'informations à la cellule opérationnelle mise en place au sein du ministère français de la défense.

2. Craignant que la prolifération de bâtiments dans la région du Golfe n'engendre très prochainement des problèmes, l'Assemblée RECOMMANDE la tenue immédiate de nouvelles consultations au niveau des gouvernements, destinées à mettre en place une structure commune de commandement et de conduite des opérations dans les différentes zones du Golfe ayant déjà fait l'objet d'un accord ; elle RECOM-

MANDE en outre que soient prises d'urgence des mesures visant à harmoniser les règles d'engagement, ne serait-ce qu'à l'intérieur de chaque zone, et à garantir la coordination adéquate des procédures de reconnaissance (IFF) entre tous les avions et unités navales afin d'assurer la sécurité des forces amies.

3. L'Assemblée estime que l'UEO pourrait jouer un rôle utile en contribuant à coordonner (éventuellement de concert avec d'autres organismes) le soutien, les renforts et le réapprovisionnement logistiques destinés aux opérations menées dans le Golfe ; elle estime également que les pays membres de l'UEO pourraient fournir les moyens nécessaires au transport maritime et aérien dans les cas où, quelle qu'en soit la raison, les forces de combat feraient défaut et RECOMMANDE au Conseil d'étudier sans tarder les solutions permettant d'apporter cette assistance.

4. Regrettant que la présentation faite outre-Atlantique de la contribution de l'UEO aux efforts déployés par les Nations unies pour résoudre la crise du Golfe n'ait pas encore eu d'effet, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil de créer immédiatement un bureau de liaison à Washington afin d'organiser les relations avec l'Amérique du nord et de convaincre sans délai le gouvernement américain qu'il est possible et souhaitable, surtout à l'heure actuelle, d'établir un dialogue direct avec l'UEO.

9. Ces recommandations ont été ensuite examinées, le jour même, par le Comité des présidents qui, après y avoir ajouté la phrase « Le Conseil devrait déployer tous les efforts pour assurer que l'UEO soit reconnue comme le pilier européen de l'Alliance atlantique » à la fin du paragraphe 4, les a approuvées à l'unanimité le jour même et, au nom de l'Assemblée, les a transmises immédiatement au Conseil pour qu'il y donne suite.

(iii) Délégation de l'Assemblée chargée d'examiner le déploiement naval de l'UEO dans le Golfe

10. Une délégation de l'Assemblée, composée du président de la Commission de défense, du vice-président et rapporteur de la Commission politique ainsi que du rapporteur de la Commission de défense, s'est rendue dans le Golfe du 25 au 30 septembre sous la conduite du Président de l'Assemblée, le sénateur Robert Pontillon, pour y examiner les déploiements navals de l'UEO. La liaison avec les militaires nécessitée par cette visite a été assurée par le conseiller de défense de l'Assemblée et la liaison avec le ministère français de la défense grâce aux

bons offices du conseiller stratégique de M. Chevènement qui a également accompagné la délégation.

11. A la veille de son départ, la délégation a rencontré le chef d'état-major des armées françaises. L'état-major du Général Schmitt lui a non seulement fourni un exposé très compétent sur les forces de l'UEO dans la région mais il a également indiqué la voie qu'envisageait de suivre le ministère de la défense ; l'un des éléments clés de son action consisterait, pour les forces terrestres et aériennes (compte tenu de la décision du Conseil des ministres de l'UEO, prise le mardi 18 septembre, d'étendre la coopération navale aux éléments terrestres et aériens), à tenter d'assurer une coopération étroite entre les forces françaises et britanniques en Arabie saoudite...

12. La délégation de l'Assemblée s'est rendue à Djibouti pour s'informer sur la manière dont l'embargo des Nations unies était mis en œuvre, d'une part, dans la zone du détroit de Tiran où les forces de l'UEO – des navires français et espagnols – coopèrent avec une frégate grecque (résultat de l'ouverture de la première réunion ministérielle de l'UEO, le 21 août, à d'autres participants) et des navires américains et, d'autre part, dans la passe de Bab el-Mandeb où les forces françaises (avions de patrouille maritime et bâtiments de guerre) appliquent les sanctions des Nations unies. Le Commandant de la frégate française Montcalm a fourni un compte rendu complet des réunions qui ont eu lieu à bord, sous les auspices de l'UEO, afin de résoudre certains problèmes, notamment de communication. Comme le soulignera plus loin le rapport, le fait que la plupart des forces américaines présentes en mer Rouge proviennent de la Sixième flotte, en Méditerranée, ou de l'Atlantique explique qu'il ait été relativement facile d'instaurer dès le départ un niveau satisfaisant de coopération. Un grand nombre³ de navires marchands ont été interpellés dans ces eaux où les voies de circulation maritime sont particulièrement nombreuses. La position du Royaume de Jordanie est importante à cet égard et votre rapporteur se félicite de ce que les récentes communications adressées à l'Assemblée par le Roi Hussein aient permis de préciser la position de ce pays par rapport à l'embargo.

13. De Djibouti, la délégation de l'Assemblée s'est rendue dans les États du Golfe et a pu observer par elle-même au cours de ce trajet l'importance de la circulation maritime et la nécessité évidente de disposer d'un nombre considérable d'unités pour « occuper le terrain » et s'assurer que l'embargo est appliqué de façon aussi étanche que possible.

14. Dans les États du Golfe, la délégation a participé à des séances d'information à bord de

3. Voir annexe I.

tous les navires de l'UEO se trouvant dans le voisinage immédiat d'Abou Dhabi, Djebel Ali et Dubai : le Duplex (France), l'Orsa (Italie), le HMS Battleaxe et le navire auxiliaire Diligence (Royaume-Uni) ainsi que le Witte De With (Pays-Bas) ; elle a envoyé des messages aux navires belges et espagnols se trouvant dans le Golfe d'Oman. En outre, à l'invitation des autorités américaines, la délégation a également visité un croiseur anti-aérien américain, l'USS England.

15. Votre rapporteur et ses collègues sont particulièrement reconnaissants à tous les ministres, ministères, ambassadeurs et attachés des différents pays qui se sont efforcés de donner les autorisations et de prendre les dispositions nécessaires pour permettre ces visites, souvent organisées à très bref délai et en dépit d'un certain nombre de problèmes logistiques. L'accueil réservé par les commandants de la force opérationnelle et des différents navires a été exemplaire et toutes les questions posées ont fait l'objet de réponses très franches.

16. A la suite de ces contacts, la délégation a pu procéder à une évaluation quantitative et qualitative des marines européennes qui assurent une présence significative dans le Golfe (plus de 50 % des unités combattantes patrouillant actuellement dans la région pour appliquer l'embargo des Nations unies battent pavillon d'un État membre de l'UEO ; la très grande majorité des navires américains présents dans la région ont une mission amphibie ou de défense aérienne). La coordination opérationnelle entre les marines est à l'évidence remarquable et ce grâce à l'application de méthodes éprouvées, bien qu'il ait fallu, au départ, faire preuve d'un certain pragmatisme pour résoudre les problèmes dus au fait que la majorité des navires américains proviennent de la Septième flotte basée dans le Pacifique, laquelle utilise des codes, procédures de transmission, etc., différents.

17. Certaines difficultés d'ordre pratique qui militaient contre les solutions les plus efficaces de coopération, par exemple la planification du tour de rôle dans les cinq zones UEO à l'entrée du Golfe (quatre au nord-ouest du détroit d'Ormuz, une au sud-est), ont été mises en relief au cours du voyage de la délégation. Les solutions de bon sens (par exemple, l'harmonisation des zones d'opérations entre méridiens identiques pour toutes les nations présentes dans la région) sont, heureusement, rarement impossibles à mettre en œuvre et même s'il est difficile à chaque navire de résoudre les problèmes par la coordination sur place, grâce aux réunions mensuelles des pays de l'UEO, ces problèmes sont habituellement réglés lors des réunions entre les « points de contact » navals sous la présidence française à Paris.

Le problème de l'identification

18. Les précédents rapports de la Commission de défense attiraient l'attention de ses membres sur un problème majeur dont l'existence a été confirmée par les spécialistes de la marine à bord des bateaux visités : il s'agit de l'identification des avions. Étant donné que l'état de préparation se caractérise par l'urgence (munitions en état de marche dans des caisses prêtes à l'emploi, alerte et appels aux postes de combat, similarité des types d'appareils susceptibles d'opérer dans la zone, sans parler des principaux couloirs aériens longeant la zone de conflit éventuelle) il existe un danger réel d'interception et de destruction accidentelle d'un appareil ami (« bleu contre bleu »). Les systèmes IFF (« identification ami ou ennemi ») ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches mais il reste encore beaucoup à faire avant de parvenir à une compatibilité totale entre les matériels des pays alliés. Les forces américaines utilisaient un quatrième canal pour leur procédure IFF, ce qui a provoqué une certaine consternation avant qu'on ne découvre l'origine du problème. Alors que l'ensemble des informations fournies par les avions AWACS des États-Unis/d'Arabie saoudite est essentiel à l'interprétation correcte de la situation, le fait que le commandement tactique n'appartienne à personne (en dehors du commandement des navires de la même nationalité) signifie qu'une riposte coordonnée et dirigée contre une menace aérienne donnée est actuellement extrêmement improbable.

Remplacement et réapprovisionnement

19. Tandis que se poursuit l'équivalent moderne de la « drôle de guerre » dans la région du Golfe et que les équipages commencent à ressentir la fatigue physique et nerveuse, il convient de veiller d'autant plus à ce que les procédures soient appliquées et les états d'alerte maintenus. La rotation régulière des navires et des équipages constitue une solution partielle. Selon toutes les informations, cet aspect du problème est bien maîtrisé, de même que la planification d'un soutien logistique continu dans toute la zone. C'est dans ce domaine que la participation accrue des pays déjà présents sera vitale dans les mois qui viennent ou que les pays réticents, pour des raisons politiques, à engager des forces combattantes pourraient éventuellement être persuadés de jouer un rôle.

20. De même, peut-être faudrait-il que les navires d'approvisionnement et de ravitaillement transitant par la Méditerranée orientale et la mer Rouge soient accompagnés de navires escorteurs, notamment en raison de la portée que pourraient avoir certains missiles irakiens. En Méditerranée, on aimerait à penser que l'OTAN pourrait être autorisée à agir (il ne devrait y avoir aucun problème de zone dans ce cas), mais la controverse qui se déroule au moment de la rédaction de ce rapport au sujet

d'une éventuelle visite des Forces navales alliées disponibles sur appel en Méditerranée (NAVOCFORMED) à Alexandrie, en Égypte, ne présage rien de bon pour l'avenir...

Règles d'engagement

21. Malgré l'envoi de directives communes aux commandants sur place en raison d'un accord faisant suite à la réunion des chefs d'état-major de la défense des pays de l'UEO fin août, les gouvernements intéressés n'ont fait aucune tentative officielle pour coopérer à la formulation et à la mise à jour de règles d'engagement destinées à leurs navires. Les pays présents dans le Golfe, en particulier ceux qui devaient opérer dans des secteurs UEO identiques ou adjacents, auraient procédé à certaines « comparaisons de notes » de façon officieuse, mais ces initiatives ne sauraient remplacer les consultations officielles que votre rapporteur estime indispensables. Compte tenu de l'évolution de la situation, peut-être est-il également temps de mettre à jour les directives des chefs d'état-major.

Gestion des crises/Satellites d'observation

22. Une telle initiative concernant les règles d'engagement soulèverait, entre autres, la question de la collecte des renseignements sur laquelle repose la modification de ces règles. L'Assemblée a souligné à maintes reprises la nécessité de satellites d'observation européens. De plus, dans sa Recommandation n° 465 (Document 1159, rapporteur : M. Fourré) définissant les conditions préalables à la mise sur pied d'une agence européenne de satellites dans le cadre de l'UEO, elle a également suggéré la création d'un centre européen de vérification⁴. Celui-ci serait chargé essentiellement de la mise en œuvre de l'accord CFE de Vienne, dont la signature est imminente, mais aussi, plus généralement, de la gestion des crises et de la prévention des risques. Si ce centre était déjà mis en place et opérationnel, il serait des plus utiles pour la gestion de la crise actuelle. Nous devons donc convaincre le Conseil de prendre, lors de la réunion ministérielle qui se tiendra à Paris le 10 décembre 1990, la décision constructive de créer ce centre, qui sera chargé, entre autres tâches, de la gestion des crises et de la vérification. Il devra être pourvu des moyens techniques nécessaires (et notamment avoir accès à des satellites d'observation) pour pouvoir fonctionner efficacement.

Commandement et conduite des opérations

23. Si, à la suite des recommandations formulées par l'Assemblée et après la visite de la délégation dans la région du Golfe, on a observé

4. Recommandation n° 481 (Document 1223 – Vienne, le désarmement et l'Union de l'Europe occidentale ; rapporteur : Lord Newall).

une certaine évolution en ce qui concerne la coopération entre les forces de l'UEO, il s'est en revanche passé fort peu de chose dans le domaine du commandement et de la conduite des opérations. La coopération pratique est excellente et peut-être suffisante, dans l'état actuel des choses, mais votre rapporteur se doit d'attirer à nouveau l'attention de la commission et de l'Assemblée sur la question essentielle : que se passera-t-il en cas de déclenchement des hostilités ? Cette préoccupation a été exprimée par la quasi-totalité des personnes qui ont été invitées, ces dernières semaines, à apporter leur témoignage devant les commissions de l'Assemblée. Toutes s'accordent généralement à penser qu'il faut prendre des mesures pour mettre en place une structure de commandement unifiée, mais nos gouvernements continuent apparemment d'éluder toutes les délibérations nécessaires.

24. Les pays membres de l'UEO sont manifestement divisés sur la question, mais un certain nombre de gouvernements estiment qu'il convient maintenant de prendre les dispositions qui s'imposent. Les mêmes gouvernements considèrent également que l'Europe occidentale est en train de laisser passer une occasion rêvée de démontrer qu'elle est résolue à s'affirmer davantage en matière de sécurité et de défense, avec les implications évidentes que cela comporte pour l'avenir. La recommandation adoptée par l'Assemblée au mois de septembre proposait de « mettre en place une structure commune de commandement et de conduite des opérations dans les différentes zones du Golfe ayant déjà fait l'objet d'un accord ». Cette recommandation demeure valable et doit être mise en œuvre de toute urgence au plus haut niveau politique si l'on veut éviter le danger d'une action non concertée et peut-être la perte tragique de vies humaines en cas de déclenchement des hostilités.

III. Irak : les forces militaires et les choix politiques

25. L'analyse des forces armées constitue toujours une tâche difficile et résulte souvent de conjectures. Néanmoins, dans le cas de l'Irak, les renseignements donnés par ses principaux fournisseurs d'armements et par les études menées sur la guerre du côté irakien au cours du conflit qui a opposé ce pays durant huit ans à l'Iran, permettent de mieux connaître le potentiel et la stratégie des forces armées irakiennes ainsi que les choix politiques qui en découlent.

26. Quantitativement, les forces irakiennes sont très importantes :

(i) Armée de terre

1 000 000 d'hommes : Gardes républicains
Armée populaire de libération

DOCUMENT 1248

- 5 500 chars : 2 500 T-54 et T-55 soviétiques
 - 1 000 T-62 soviétiques
 - 500 T-72 soviétiques
 - 1 500 T-59 et T-69 chinois
- 3 000 pièces d'artillerie
 - 200 lance-roquettes multiples
 - 66 lance-missiles sol-sol (30 Frog 7, 36 Scud B, T-7)
 - 160 hélicoptères armés (dont environ 40 hélicoptères d'attaque Hind de fabrication soviétique)
 - 180 systèmes de missiles sol-air

(ii) Forces aériennes

- 800 appareils comprenant :
 - 16 bombardiers Badger et Blinder
 - 4 bombardiers antinavires Ch-H-6D
 - 94 Mirage français F-1 (dont certains équipés d'Exocet)
 - 10 Mirage français F-1 des forces aériennes koweïtiennes
 - 70 chasseurs MiG-21 polyvalents
 - 70 chasseurs MiG-23 Flogger
 - 25 chasseurs MiG-25 Foxbat
 - 18 chasseurs d'attaque MiG-29 Fulcrum
 - 30 chasseurs d'attaque au sol Su-7
 - 50 chasseurs d'attaque au sol Su-20
 - 30 chasseurs d'appui rapproché Su-25
 - 120 chasseurs J-6 et J-7 de fabrication chinoise

(iii) Marine

- 5 frégates (dont 4 frégates de la classe Lupo, de fabrication italienne)
- 38 patrouilleurs et navires de défense côtière
- 8 navires de déminage
- 6 navires amphibies

(iv) Forces armées déployées au Koweït et dans le sud de l'Irak

- 470 000 hommes au Koweït
- 115 000 hommes le long de la frontière méridionale de l'Irak
 - 3 700 chars au Koweït
 - 1 200 véhicules blindés au Koweït
 - 700 pièces d'artillerie dans la région.

27. L'armée irakienne se compose des Gardes républicains et de l'Armée populaire de libération. Les Gardes républicains (12 000 à 15 000 hommes) constituent les troupes d'élite de l'armée irakienne, expérimentées et bien équipées (de chars T-72 modernes). Ils sont prêts à une action offensive rapide : ce sont eux qui ont lancé l'attaque du 2 août contre le Koweït. Dans un délai très court, trois divisions blindées mécanisées et quatre divisions d'infanterie ont envahi le Koweït.

28. L'Armée populaire de libération, composée de conscrits et de volontaires, constitue les forces de 2^e échelon. Elle est armée de manière

relativement légère, ses compétences militaires sont faibles, sa mobilité négligeable et elle n'est pas équipée pour le combat de nuit.

29. L'aviation irakienne dispose d'atouts importants mais, bien qu'elle soit équipée de versions modernes du Mirage français F-1 et de l'avion soviétique MiG-29, son efficacité est contestable en raison de son faible niveau d'entraînement et de son mauvais état de marche, ce qui réduit le nombre des appareils opérationnels. Au cours de la guerre Iran-Irak, l'aviation a été sous-utilisée, bien qu'en théorie elle ait été de très loin supérieure à l'aviation iranienne. Elle n'a guère apporté de soutien aux troupes irakiennes au sol et a rarement pris à partie les forces aériennes iraniennes. Certains raids de bombardement ont eu lieu sur des villes iraniennes, habituellement à partir d'altitudes très élevées, ainsi qu'un certain nombre d'attaques de précision. On peut se demander si les capacités des hommes et des matériels ont été aiguisées par huit années de guerre ou au contraire purement et simplement épuisées. Néanmoins, une opération de l'aviation irakienne avec des chasseurs Mirage F-1 équipés d'Exocet (et l'on estime qu'il subsiste au moins une centaine de missiles Exocet sur les précédentes acquisitions, plus tout le matériel saisi lors du coup de force au Koweït) reste une des principales menaces pesant sur les navires de guerre présents dans le Golfe. A cet égard, le rayon d'action des avions irakiens et leur capacité de ravitaillement en vol constituent bien entendu un élément décisif et ont une incidence sur les zones opérationnelles choisies par les différents pays présents dans la région et sur les moyens individuels d'autodéfense dont disposent leurs navires. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la marine américaine, désireuse de protéger ses navires de guerre d'une attaque de missiles, a demandé la livraison rapide de systèmes d'armes d'appui rapproché de 30 mm Goalkeeper (CIWS). Un certain nombre de systèmes Goalkeeper se trouvent déjà installés à bord de bâtiments britanniques et néerlandais et la marine américaine a terminé cet été avec succès des essais en Californie.

30. Les Irakiens disposent d'un grand nombre de lanceurs sol-sol et ils ont notamment déployé au Koweït la plupart de leurs 36 lanceurs Scud B et leurs 800 missiles correspondants, ostensiblement équipés de têtes chimiques (c'est du moins ce que prétend le porte-parole irakien avec une insistance redoutable). Il est possible techniquement d'équiper ces missiles de têtes chimiques mais les services de renseignements estiment que l'Irak ne dispose pas encore de la technologie nécessaire. Inversement, l'Irak possède bien une artillerie équipée d'obus chimiques binaires, de gaz moutarde et de gaz innervants, utilisés de façon dévastatrice au cours de la guerre de huit ans qui l'a opposé à l'Iran, en dépit d'une condamnation pratique-

ment universelle. En outre, l'Irak a également déployé des missiles antinavires Silkworm qui lui ont été livrés par la Chine.

31. Les forces irakiennes utilisent actuellement la même stratégie que lors de la guerre Iran-Irak. L'invasion du Koweït a eu lieu à 2 heures du matin le 2 août, avec trois divisions blindées des Gardes républicains de l'armée irakienne qui ont franchi la frontière, suivis de près dans la matinée par quatre divisions de l'infanterie des Gardes républicains. Les avions de combat des forces aériennes irakiennes, qui représentent un total de 800 appareils, ont bombardé et attaqué à la roquette des aérodromes koweïtiens. En même temps, des hélicoptères armés ont attaqué la ville de Koweït et parachuté au moins une brigade des forces spéciales des Gardes républicains – accompagnés de blindés légers – qui a mené l'assaut du palais et des principaux bâtiments gouvernementaux. Au total, cette force comprenait environ 100 000 hommes et disposait d'environ 1 250 chars, d'un grand nombre de véhicules de combat d'infanterie ainsi que d'artillerie.

32. L'armée koweïtienne, qui représente à peine un dixième du chiffre cité plus haut, était en état d'alerte mais n'a pas été déployée en position défensive car les Koweïtiens ne croyaient pas qu'un pays arabe pourrait envahir un autre. Les troupes qui ont mené l'invasion ont été suivies par d'autres, venues en renfort, notamment, selon les comptes rendus qui nous sont parvenus, par des éléments appartenant à l'Armée populaire de libération.

33. Le 20 août, les divisions des Gardes républicains ont entamé un retrait de leurs positions avancées et ont été remplacées par des troupes de l'armée régulière. A la date du 20 octobre, c'est-à-dire deux mois plus tard, les forces stationnées au Koweït s'élèvent à environ 470 000 hommes, 3 700 chars et 700 pièces d'artillerie. Les unités des Gardes républicains se sont repliées en Irak. Les Irakiens ont pour habitude de retirer ces unités après une attaque. Sans doute l'ont-ils fait pour leur donner une position plus défensive ou – l'éventualité n'est pas à écarter – pour les préparer à une nouvelle agression.

34. Au Koweït même, les Irakiens ont mis en place des missiles Silkworm, une série de divisions d'infanterie et des unités d'artillerie pour renforcer leur défense côtière. Ils y ont déployé leurs missiles du champ de bataille Frog et toute une série de missiles sol-air, de même que les Scud B mentionnés plus haut.

35. L'Irak, qui a adopté une stratégie défensive, est privé d'assistance militaire par la décision Est-Ouest de mettre en œuvre un blocus et dépourvu de renseignements et de réapprovisionnement ; il n'est donc guère susceptible d'attaquer maintenant, mais peut-on prévoir ce

que ferait ce pays en dernier recours s'il était acculé ? Il n'est nullement exclu qu'il se lance dans une action irrationnelle. Il n'est pas capable de soutenir une guerre à longue échéance et un conflit généralisé sonnerait vraisemblablement le glas de ce pays. Différents commentateurs américains estiment que l'aviation irakienne pourrait être détruite en 36 heures et que l'ensemble de la défense aérienne de l'Irak pourrait l'être dans le même délai. Il va de soi que, même s'il n'y a pas de guerre, les forces aériennes doivent continuer de tenir l'air pour maintenir leur état de préparation au combat, ce qui implique que les Irakiens utilisent régulièrement des pièces de rechange. Les articles tels que les pneus et les lubrifiants ne devraient donc pas tarder à se faire rares et à devenir difficiles à remplacer (c'est pourquoi l'Irak réduirait actuellement le nombre habituel d'exercices et de manœuvres dans un souci d'économie). Selon toute probabilité, l'embargo devrait donc suffire par lui-même à réduire la menace aérienne.

36. On peut émettre des considérations semblables pour la marine irakienne. Bien qu'elle possède un certain nombre de navires relativement modernes, elle ne resterait sans doute pas efficace longtemps, essentiellement en raison du petit nombre de bâtiments opérationnels : la plupart souffrent encore des effets de la guerre avec l'Iran.

IV. La réaction des États-Unis et des autres pays

37. Le 6 août, le Président Bush a lancé l'opération « Bouclier du désert » afin de dissuader les Irakiens d'une attaque contre l'Arabie saoudite. Il s'agit d'une vaste opération de transport aérien et maritime – destinée à déployer de façon continue des blindés lourds et des forces antichars – et d'une concentration massive d'unités maritimes et aériennes dans la région du Golfe. La liste des unités parvenues à destination ou en mouvement à ce jour figure en annexe.

38. A la suite des résolutions adoptées par les Nations unies, un grand nombre d'autres pays, qu'ils soient traditionnellement alliés des États-Unis ou non, ont répondu à l'appel, soucieux de protéger les pays du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, et d'aider à garantir le blocus imposé à la navigation militaire et marchande en provenance et à destination de l'Irak.

39. Au cours des premières phases du déploiement, les États-Unis devaient acheminer trois brigades de l'armée de terre, trois brigades expéditionnaires du corps des Marines et six escadres de chasseurs tactiques de l'armée de l'air ainsi qu'un grand nombre de petites unités, des matériels de soutien, des pièces de rechange

et autres approvisionnements. On a choisi d'acheminer prioritairement le matériel de combat à travers l'Atlantique, puis les renforts et le ravitaillement.

40. D'où la nécessité de disposer de transports aériens et maritimes de tous types, lesquels dépendent étroitement des moyens commerciaux. Le transport par mer fait appel à toute une gamme de navires, notamment à huit navires de transport rapides se déplaçant à environ 30 nœuds, à des navires affrétés et à des bâtiments pré-positionnés emportant des munitions, du matériel sanitaire et des médicaments, du ravitaillement et du carburant. En moyenne, il faut à un navire de transport rapide quatorze jours pour couvrir les 11 000 kilomètres qui le séparent du Golfe ; environ 95 % du fret et 99 % des produits pétroliers sont convoyés par mer tandis que 99 % des effectifs sont acheminés par pont aérien. Les États-Unis ont donc dû mettre en œuvre leur programme d'aviation civile de réserve (CRAF) afin d'augmenter les capacités de transport militaire grâce à des avions civils.

41. Même lorsque le « bouclier » sera en place (selon des informations récentes, les effectifs américains s'élèvent actuellement à quelque 210 000 hommes), il nécessitera un soutien, des renforts et des réapprovisionnements continus. D'où l'appel du Secrétaire d'État James Baker à une aide des alliés en matière de transport maritime et aérien. La situation est rendue encore plus compliquée par la nécessité de remplacer certains des éléments d'origine, qui avaient été déployés rapidement au début de la crise, par des forces plus robustes.

42. Le transport aérien et maritime reste un problème critique pour l'ensemble de l'alliance occidentale. En raison des changements successifs survenus dans les marchés mondiaux et la structure des échanges, le nombre de transporteurs de la catégorie appropriée disponibles pour le soutien logistique en cas d'urgence est à peine suffisant, aussi bien dans un scénario traditionnel de renforts et de réapprovisionnement de l'Europe que dans la situation actuelle. Ainsi, il a fallu quelque 33 bâtiments pour assurer le transport des forces britanniques d'Allemagne en Arabie saoudite.

43. Depuis quelques années, la Commission de défense cherche à attirer l'attention des autorités concernées sur l'énigme que constitue le déclin de la marine marchande et l'augmentation des pavillons de complaisance (la marine appartenant en théorie aux États-Unis bat 35 pavillons en dehors du pavillon américain et la flotte britannique en bat 45, outre le pavillon de sa propre marine marchande), ainsi que la tendance à recruter en grande partie des étrangers pour constituer les effectifs (ce qui rend le déploiement dans une zone de guerre éventuelle encore plus difficile que norma-

lement). Les distances et les risques liés à la conduite d'opérations dans le Golfe créent une situation très différente de celle de l'Atlantique, qui pourrait s'avérer extrêmement coûteuse pour la marine marchande.

44. Les troupes américaines dans le Golfe comportent des milliers de réservistes – de la marine, de l'armée de terre et des forces aériennes – ainsi que des éléments de la Garde nationale et de la Garde nationale de l'air, équipés pour la plupart de matériels ultramodernes, très engagés, bien entraînés et extrêmement motivés : ils ont renoncé à beaucoup de choses pour servir leur pays.

45. Les membres de la Commission de défense ne pensaient guère, lorsqu'ils ont effectué, au cours de la seconde moitié de juillet de cette année, un voyage d'étude aux États-Unis à l'invitation du Secrétaire d'État à la défense Dick Cheney, qu'un grand nombre des hommes qu'ils avaient vus s'entraîner à la Nouvelle-Orléans ou à Fort Hood, au Texas, seraient prochainement envoyés dans le désert d'Arabie saoudite. A la suite des réductions de forces qui font actuellement l'objet des négociations CFE à Vienne, les réservistes en général, aussi bien en Amérique du nord qu'en Europe, verront leur rôle accru ; nous avons donc une leçon bien précise à tirer des événements actuels. La question des réservistes sera traitée dans son ensemble dans un prochain rapport de la Commission de défense (rapporteur : M. De Decker).

46. La raison de l'importance des effectifs déployés dans la zone du Golfe a été fort bien expliquée par M. Cheney, le 6 septembre 1990, lors de la conférence très actuelle de l'Institut international d'études stratégiques sur « le rôle de l'Amérique dans un monde en évolution », tenue en Virginie :

« La plus grande erreur consisterait à déployer suffisamment de forces pour nous attirer des ennuis mais pas suffisamment pour faire face à toute éventualité. »

47. Cette idée, qui inspire de toute évidence l'ensemble des opérations, est certainement très juste, même si la crise ne doit jamais atteindre le stade des hostilités généralisées. Dissuasion et persuasion, telles sont les clés du problème. M. Cheney aurait déclaré récemment qu'il fallait *doubler* les forces américaines envoyées dans la région si l'on voulait garantir le succès de toute confrontation armée avec l'Irak.

48. En dehors des concentrations de forces terrestres, maritimes et aériennes des États-Unis, de nombreux pays ont promis et fourni des unités pour appuyer les différentes résolutions des Nations unies et participer à la protection des États du Golfe. Sans compter les pays de l'UEO et les États-Unis, il s'agit des pays

suivants : l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Égypte, le Maroc, le Pakistan, le Sénégal, la Syrie, (troupes) ; l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Danemark, la Grèce et la Norvège (navires). Le total représente la force multinationale la plus importante depuis la guerre de Corée. On trouvera des informations détaillées à ce sujet dans les annexes.

49. Il faut souligner le fait que le gros des forces est stationné à terre en Arabie saoudite à l'invitation des autorités de ce pays. Quant aux Saoudiens, ils se trouvent en général sur ce qui deviendrait le front, avec les éléments des forces koweïtiennes qui ont réussi à fuir après l'invasion irakienne. Les forces « étrangères » constituent un deuxième échelon destiné à des renforts éventuels.

V. Les réactions et les initiatives de l'Union de l'Europe occidentale

50. Que l'UEO se trouve engagée dans des opérations dans le Golfe pour la deuxième fois en trois ans est évidemment une pure coïncidence, mais cette situation présente des avantages certains car le processus de coopération et de coordination a soulevé infiniment moins de difficultés qu'il y a trois ans. Cette fois-ci, il a été possible de parvenir beaucoup plus rapidement à un accord mutuellement profitable.

51. La réunion des chefs d'état-major tenue à Paris le 27 août a constitué la première étape du processus. Tandis que la réunion ministérielle tenue la semaine précédente avait été ouverte à tous les autres membres de la Communauté européenne (la Grèce et le Danemark y assistaient tandis que l'Irlande avait finalement décidé de s'abstenir en raison de sa traditionnelle neutralité) ainsi qu'à la Turquie, à cause de sa situation « sur le front », et à la Norvège (représentée non à la réunion officielle mais lors d'un déjeuner de travail), la réunion des chefs d'état-major a été limitée aux seuls États membres à part entière de l'UEO.

52. Quatre chefs d'état-major des armées (Belgique, France, RFA et Luxembourg) y étaient présents ainsi que six chefs d'état-major de la marine (France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Royaume-Uni). Les précédentes propositions de réunion de ce genre avaient échoué faute d'un accord sur l'ordre du jour. Mais cette fois-ci, le mandat était très clair et les chefs d'état-major ont examiné un ensemble de mesures opérationnelles destinées à coordonner étroitement leurs activités dans la zone de la crise, en vue de faire respecter l'embargo des Nations unies contre l'Irak et le Koweït, conformément aux Résolutions 661 et 665 du Conseil de sécurité. Les mesures examinées couvrent les domaines suivants : définition des missions, coordination des déploiements, zones d'action,

échange d'informations, soutien logistique et opérationnel, protection mutuelle des bâtiments dans la région.

53. Dans la pratique, des points de contact pour la marine et la logistique existent maintenant dans chaque capitale et sont consultés selon les besoins par les cellules de gestion de crise mises sur pied au ministère de la défense français. Les attachés navals des ambassades parisiennes des pays membres sont également en contact régulier avec le centre français des opérations navales qui leur fournit quotidiennement un rapport de situation indiquant la position des forces et leurs activités respectives. Un certain nombre d'États membres s'appêtent à détacher des officiers de liaison à Paris, pour veiller à ce que des liens spéciaux soient établis immédiatement avec les capitales. En outre, un système de coordination opérationnelle a été instauré dans la zone du Golfe, à la fois pour faciliter l'action de l'UEO et pour établir une liaison avec les forces navales d'autres pays. Après une réunion tenue par l'UEO à l'ambassade de France le 9 septembre au matin afin de coordonner les initiatives, la première réunion sous la présidence conjointe des États-Unis, de l'UEO et des États arabes s'est tenue les 9 et 10 septembre à Bahrein et c'est à cette occasion qu'il a été décidé de diviser le Golfe en différentes zones de patrouille pour augmenter l'efficacité du blocus. C'est le 10 septembre également qu'une réunion s'est tenue à bord de la frégate française Montcalm dans le golfe de Tiran en vue d'effectuer la coordination entre l'UEO et les États-Unis. Les méthodes de communication et les procédures d'interrogation des navires marchands ont également été arrêtées afin d'éviter que les navires se gênent et fassent double emploi.

54. La plupart des marines occidentales sont habituées à coopérer : cette coopération est une question de bon sens et consiste en échanges d'informations, partage du soutien logistique le cas échéant (par exemple, le Stromboli, bâtiment de soutien italien, a relayé le ravitailleur français Durance et apporte son appui aux pays de l'UEO dans la zone du Golfe ; de la même manière, les Néerlandais doivent fournir un navire de soutien afin de relever ultérieurement l'un de ceux du Royaume-Uni), fourniture d'eau douce, accord éventuel sur les lieux d'escale à terre et leur période (afin de ne pas surcharger la capacité d'accueil locale), choix des zones d'opérations en veillant à ne pas entraver les manœuvres et les exercices. Ces réunions de coordination de l'UEO se poursuivent maintenant conformément à la règle de la présidence tournante – la France a assumé la présidence lors de la réunion de septembre tenue à bord du Dupleix au large d'Ormuz, la Grande-Bretagne a pris la présidence de la réunion d'octobre à bord du bâtiment auxiliaire Fort Grange et c'est l'Italie qui présidera la réunion de

l'UEO prévue en novembre. L'organisation de ces réunions est maintenant bien établie : elles sont normalement ouvertes par le « noyau UEO », auquel viennent ensuite se joindre tous les pays extérieurs (États-Unis, Australie, Canada, etc.). Le pays de l'UEO qui assure la présidence est alors généralement chargé de s'occuper de la coordination pour le mois suivant. D'autres réunions périodiques sur place sont envisagées.

55. Les pays membres de l'UEO ont déployé ou sont en train de déployer les unités suivantes :

Belgique

Deux dragueurs de mines tripartites, l'Iris et le Myosotis, et le navire de soutien Zinnia, qui emporte un hélicoptère Alouette III, ont été envoyés à Fujairah, dans le golfe d'Oman. La frégate Wandelaar aide actuellement les forces françaises à appliquer l'embargo dans le détroit de Bab El-Mandeb et la Belgique a offert d'envoyer quatre avions-cargos C-130 « pour les besoins de l'UEO », une fois achevées les opérations au Ruanda.

France

Le groupe Clemenceau ayant regagné Toulon, la France a lancé l'opération « Artimon », à laquelle participent les bâtiments suivants chargés de contribuer à l'application de l'embargo :

- (a) détroit de Tiran : aviso Commandant Ducing ;
- (b) détroit de Bab El-Mandeb : aviso-escorteur Doudart de Lagrée et patrouilleur La Rieuse ;
- (c) Golfe : frégates Montcalm et La Motte-Picquet, bâtiment de soutien Marne.

En mer Rouge, l'avisos Commandant Bory accompagne les cargos qui acheminent vers Yanbu les renforts destinés à l'opération « Daguet ».

Les frégates Du Chayla et Protet, ainsi que les bâtiments de soutien Durance et Var, patrouillent également dans la région.

Les forces habituellement en place à Djibouti ont été complétées par des intercepteurs de défense aérienne Mirage F1-C et un second avion de patrouille maritime Atlantic.

A Abou Dhabi, la France dispose d'un escadron de Mirage F-1, d'un escadron de reconnaissance doté de missiles antichars Milan, d'une section de lanceurs anti-aériens Mistral et de deux sections de lanceurs anti-aériens Crotale.

Les forces terrestres françaises stationnées en Arabie saoudite (opération « Daguet ») comprennent : le 1^{er} régiment de Spahis équipé de

48 chars AMX-10RC et d'autres véhicules blindés, le 2^e régiment d'infanterie de la Légion étrangère, la 2^e compagnie du 6^e régiment du génie de la Légion étrangère, une unité d'artillerie anti-aérienne du 11^e régiment d'artillerie et plus de 30 avions de combat (Mirage 2000 RDI, Mirage F-1CR, Jaguar et un certain nombre d'avions ravitailleurs C-135F).

Allemagne

La constitution allemande n'autorisant pas de déploiement opérationnel en dehors de la zone OTAN, les cinq dragueurs de mines et les deux ravitailleurs qui ont quitté Wilhelmshaven le 16 août resteront en Méditerranée orientale, basés en Crète. La Bundeswehr a transféré à l'armée de terre américaine 60 véhicules de reconnaissance Fox équipés pour la guerre chimique en vue de leur utilisation dans le Golfe.

Le gouvernement fédéral a accepté de fournir une aide financière aux forces armées américaines se trouvant dans la zone du Golfe et de participer à la compensation du coût de l'embargo des Nations unies pour des pays tels que l'Égypte, la Jordanie et la Turquie. Il a été décidé d'affecter 1,6 milliard de DM aux renforts et au réapprovisionnement (transports maritime et aérien) et à différents matériels (véhicules blindés légers, systèmes de détection, matériels de transmission). Une somme de 1,7 milliard de DM sera versée par la Communauté européenne à l'Égypte, à la Jordanie et à la Turquie, à titre d'aide financière.

Italie

Les corvettes Minerva et Sfinge de la marine italienne ont mis le cap sur la Méditerranée orientale afin de remplacer les bâtiments américains (le 16 août). Les frégates Libeccio et Orsa patrouillent dans la zone du Golfe. Un navire de ravitaillement est également en route et le pétrolier ravitailleur Stromboli a relevé le ravitailleur français Durance. En outre, huit avions de combat Tornado chargés d'assurer la défense aérienne des forces navales italiennes sont maintenant basés à Abou Dhabi.

L'Italie d'autre part accepté de fournir des navires de transport à la force multinationale de la zone du Golfe.

Luxembourg

Ne possédant aucun navire qu'il pourrait envoyer dans la zone du Golfe ou en Méditerranée, le Luxembourg apporte une aide financière aux autres pays membres de l'UEO qui ont envoyé des bateaux ou du matériel (comme ce fut le cas en 1987-88). Il s'est engagé jusqu'ici à fournir quelque 2 millions de dollars.

Pays-Bas

Les deux frégates de la marine royale néerlandaise envoyées dans le Golfe, la Witte De With et la Pieter Florisz, seront relevées par les bâtiments Jacob Van Heemskerck et Philips Van Almonde à la fin de l'année. Le navire de soutien Zuiderkruis remplacera un navire britannique similaire dans le Golfe.

Portugal

Le Portugal a décidé d'envoyer des navires de transport dans la zone du Golfe. Le gouvernement de ce pays a également accru les facilités accordées sur les bases aériennes de Lages et de Santa Maria, dans l'archipel des Açores, pour le transport aérien des forces et des matériels américains. Un avion C-130 assure le transport des réfugiés de Jordanie en Égypte et une équipe médicale a été mise en place dans la région.

Espagne

La marine espagnole est représentée par la frégate Santa Maria, qui patrouille dans les secteurs UEO du Golfe, et par les corvettes Descubierta et Cazadora, qui croisent en mer Rouge. Tous ces bâtiments doivent être relevés dans les mois qui viennent et l'Espagne s'est déclarée prête à envisager l'envoi d'un soutien logistique et d'une assistance médicale si l'UEO le lui demande.

Royaume-Uni

L'opération « Granby » comprend les frégates HMS Battleaxe, HMS Brazen et HMS London, la frégate HMS Jupiter de la classe Leander, les deux destroyers de type 42 HMS York et HMS Gloucester, ainsi que le ravitailleur Olna et le pétrolier-ravitailleur Orangeleaf. Trois MCMV, les HMS Cattistock, Atherstone et Hurworth, ont été déployés avec leur navire de soutien, le HMS Herald. Le navire-atelier lourd RFA Diligence est arrivé à Djebel Ali en provenance des Malouines et le destroyer Cardiff a quitté le Royaume-Uni, de même que le RFA Argus (normalement équipé pour des opérations d'hélicoptères, mais actuellement transformé en station de réception médicale disposant d'équipes de médecins spécialistes).

Les forces terrestres envoyées en Arabie saoudite se composent de 6 000 hommes de la 7^e brigade de blindés de l'Armée britannique du Rhin. Ces forces comprennent les Queen's Dragoon Guards équipés de véhicules blindés, les Royal Scots Dragoon Guards disposant de 60 chars Challenger, les Queen's Royal Irish Hussars qui disposent eux aussi de 60 chars Challenger, le Staffordshire Regiment équipé de véhicules blindés, le 40^e régiment d'artillerie royale (24 canons de 155 mm) et une escadrille

de l'aviation légère de l'armée de terre forte de 9 hélicoptères Lynx et de 4 hélicoptères Gazelle. Ces unités, qui seront mises sur pied d'ici la mi-novembre, comprendront en outre le 39^e régiment du génie, le 22^e hôpital de campagne, la 16^e compagnie médicale et des détachements de l'unité de liaison satellite des transmissions.

La Royal Air Force dispose de deux escadrons de Tornado F3 ADV basés à Dahrán, d'un escadron de Tornado GRI IDS basé à Tabuk (Arabie saoudite), plus un autre à Bahreïn, où se trouvent également un escadron de Jaguar et deux détachements de Rapier. Enfin, quatre avions de patrouille maritime Nimrod sont basés à Sib (Oman).

VI. Questions non résolues*(i) Contributions nationales*

56. S'il est évident que les pays membres doivent tenir compte de diverses considérations politiques qui peuvent empêcher tel ou tel d'entre eux d'envoyer des forces armées dans la région du Golfe, il existe néanmoins une série d'impératifs qui devraient conduire tous ces pays à revoir leur position pour tenter d'améliorer leur contribution. La raison qui a incité l'alliance de l'UEO à réagir comme elle l'a fait à la crise constitue après tout un dénominateur commun. En effet, pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, un de ses pays membres en a attaqué un autre et a tenté de l'annexer et tous nos pays se trouvent affectés au même degré par la gravité de la menace qui pèse sur un pourcentage important de nos approvisionnements pétroliers, d'où la nécessité d'être solidaires.

57. Même si un pays donné ne souhaite pas s'engager trop avant sur le plan militaire, de nombreuses possibilités de coopération s'offrent à lui, notamment dans le domaine de la logistique et de l'aide médicale. C'est à ce vaste ensemble de pays que nous nous adressons à présent, mais il serait très utile de recevoir davantage d'offres spontanées sans qu'il soit nécessaire de les solliciter.

58. Une idée actuellement répandue qui semblerait répondre à l'esprit de l'UEO est la mise à disposition d'un navire-hôpital pour la région du Golfe – chaque pays fournissant des moyens médicaux selon ses possibilités : des hommes aussi bien que du matériel seraient nécessaires.

59. La formule utilisée par le gouvernement belge, consistant à offrir à l'UEO quatre avions-cargos C-130, est idéale dans la situation actuelle.

(ii) Couverture aérienne et opérations aériennes en général

60. La France, l'Italie et le Royaume-Uni sont les seuls pays de l'UEO disposant d'avions de combat dans la région du Golfe. A l'heure actuelle, tous ces appareils ont reçu des missions purement nationales – assurer une couverture aérienne selon les besoins de leurs forces. Il s'ensuit que certaines d'entre elles sont bien protégées alors que d'autres doivent s'en remettre entièrement aux alliés pour cette protection. Votre rapporteur estime urgent d'envisager une réévaluation des possibilités d'accroître la coopération, par exemple en instituant des zones d'opérations propres à l'UEO dans l'espace aérien sur le modèle de ce qui existe en mer.

61. A cet égard, on espère trouver un secteur pour les F-16 néerlandais qui constitueraient un atout précieux s'ils coopéraient avec les appareils français et italiens.

62. Les pays disposant de possibilités limitées pourraient néanmoins intervenir en fournissant des appareils de remplacement pour permettre aux hommes de se reposer et aux machines de subir un entretien approfondi tandis que la crise se poursuit. Par exemple, les avions Nimrod du Royaume-Uni, stationnés à Oman, volent deux fois plus d'heures que la normale : l'arrivée des avions de patrouille maritime P3 d'un autre pays pour quelque temps permettrait d'assurer détente et entretien très nécessaires... Si certaines forces sont déjà surmenées actuellement, qu'en sera-t-il en cas de conflit ?

(iii) Planification

63. L'établissement d'une planification dépend à l'évidence de la volonté de chaque nation de participer à un éventuel conflit, mais s'il éclatait, les intéressés auraient tous avantage à disposer de plans d'urgence préparés à l'avance. La question du rôle des forces navales en période de tension et une fois les hostilités déclarées n'a pas été tranchée. Il y aurait une foule de tâches à accomplir : escorter les pétroliers continuant à livrer du carburant et du pétrole indispensables, escorter également les navires – objectifs de choix – amenant des renforts et des réapprovisionnements à ceux qui se trouvent déjà en place, escorter éventuellement des navires amphibies remontant vers le nord-ouest (selon l'option militaire choisie). On devrait également prévoir la chasse et le dragage des mines. Comme les États-Unis, la Belgique et la Grande-Bretagne disposent de navires spécialisés dans la zone : existe-t-il des plans concernant une coopération entre ces navires ou une répartition des zones, puisque le danger constitué par les mines a été souligné lors de récentes séances d'information (voir annexe V concernant les capacités irakiennes en matière de guerre des mines) ?

64. Nos gouvernements doivent bien entendu se consulter officiellement en vue de coopérer – mais dans l'éventualité d'une guerre, les missions et les décisions qu'elle entraînerait (rester et combattre ou effectuer une retraite) devraient être préparées longtemps à l'avance : si l'on attend le jour du conflit pour le faire, il sera trop tard.

(iv) Relations publiques

65. Le Document 1243 insiste sur l'importance des États-Unis lorsqu'on présente les opérations de l'UEO dans le Golfe, mais il existe un public plus large qui mérite une information meilleure et plus fréquente. Tandis que les budgets de défense nationaux diminuent avec l'entrée en vigueur des réductions, il importe de plus en plus de présenter notre action comme une question de priorité.

66. Peut-être serait-il bon que le Conseil invite le Secrétaire général à coordonner la présentation du rôle de l'UEO aux médias et aux opinions publiques des pays membres, grâce à une liaison étroite entre les organismes de relations publiques présents dans les différents ministères de la défense des pays membres, et peut-être à l'officialisation de ces liens à l'avenir.

67. Le Document 1243 souligne – et ce n'est pas la moindre de ses considérations – la nécessité de convaincre les Américains (en particulier les représentants au Congrès) que les Européens supportent leur part du fardeau ; le moment est particulièrement bien choisi pour illustrer le rôle de l'Europe de la façon la plus convaincante qui soit.

VII. Enseignements à tirer de l'expérience

68. La crise actuelle du Golfe, unique en son genre, ne constitue peut-être pas le modèle idéal pour organiser les forces européennes à l'avenir, mais un certain nombre d'enseignements, dont certains apparaissent déjà clairement, peuvent être tirés des événements.

69. A une époque de débats interminables sur les futures structures de défense et de sécurité, au moment où les réductions budgétaires commencent à frapper aussi bien le personnel que les matériels militaires, il importe qu'un consensus se dégage au Conseil pour reconnaître que l'UEO a fait ses preuves : c'est à l'heure actuelle la meilleure institution qui existe pour coordonner les opérations « hors zone ». Le Traité de Bruxelles modifié, avec ses nombreuses possibilités, notamment le fameux article VIII, a servi de fondement à la concertation de l'action des Européens, concertation qui devrait maintenant être officialisée par un renforcement de la prise de décision et même, ultérieurement, des pouvoirs opérationnels.

70. Outre les principales caractéristiques exigées des forces européennes dans les décennies à venir (mobilité, souplesse, rapidité de déploiement), il sera indispensable de rechercher une coordination aussi étroite que possible entre tous les pays de l'UEO. Qu'il s'agisse de politique d'acquisition des matériels, d'opérations conjointes ou d'unités multinationales, nous devons rester ouverts quant aux modalités d'application ; nous devrions toutefois commencer à envisager la création d'une force navale de l'UEO disponible sur appel, destinée aux opérations extérieures (une « patrouille UEO/Armillaria », qui perpétuerait une présence européenne dans la zone du Golfe, sans maintenir pour autant des effectifs considérables sur terre, pourrait constituer tout naturellement l'étape qui suivrait les dispositions actuelles).

71. En outre, le rassemblement éventuel des unités aéromobiles nationales en une force d'action rapide multinationale destinée à des opérations au-delà de la zone de l'Atlantique

devrait être étudié d'urgence par le Groupe des représentants des ministres de la défense du Conseil. Quant à la Commission de défense, elle se propose d'explorer la question et de soumettre des recommandations dans un prochain rapport intitulé « Contrôle des armements : réductions de forces et rôle des unités multinationales » (rapporteur : M. Uyttendaele).

VIII. Conclusions

72. Les considérations ci-dessus concernent bien entendu le long terme. Dans l'avenir immédiat, il est indispensable de maintenir le principe évoqué dans le dernier paragraphe du Document 1243 :

« Il convient maintenant d'exploiter les acquis et de mener à bien nos opérations afin d'aider les Nations unies, dans les efforts qu'elles déploient dans la crise du Golfe, à parvenir à une solution sûre et satisfaisante. »

ANNEXE I

**Opérations navales liées à l'application de l'embargo
depuis l'adoption de la Résolution 665 des Nations unies
(période couverte : 26 août - 1^{er} novembre 1990)**

	Nombre de navires marchands			
	Reconnus	Visités	Déroutés	Tirs de semonce
1. Déroit de Tiran				
Unités UEO (Espagne, France)	592	43	0	0
Autres unités (États-Unis, Grèce)	919	269	4	2
2. Déroit de Bab El-Mandeb				
Unités UEO (Belgique, France)	1 654	11	0	1
Autres unités (États-Unis)	8	1	0	0
3. Déroit d'Ormuz				
Unités UEO (Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni)	3 916	18	1	1
Autres unités (Australie, Canada, États-Unis)	2 180	68	11	6
TOTAL (à la date du 1^{er} novembre 1990)	9 269	410	16	10

ANNEXE II

Mise à jour de l'état des forces déjà présentes ou prochainement engagées dans la région du Golfe¹

19 septembre

Argentine

L'Argentine s'est engagée à envoyer dans le Golfe une force d'intervention qui serait composée de deux de ses navires les plus modernes armés de missiles Exocet, d'un bataillon de parachutistes (environ 450 hommes), d'un Hercules C-130 et d'un Boeing 707 de l'armée de l'air. Cette force d'intervention serait financée par le Koweït.

20 septembre

France

Le ministère de la défense a affrété 9 navires pour le transport des troupes, matériels et vivres de l'opération « Dague ». Il s'agit de car-ferris, cargos, porte-conteneurs et navires-garages (cargos rouliers) jaugeant au total 60 000 tonnes.

Quatre vagues d'appareillage sont prévues : Angela, Alice, Arlette et Amélie. Le premier convoi a été constitué par un car-ferry et deux cargos d'accompagnement.

Japon

Trois navires pour le transport de matériel ont été mis à la disposition de la force multinationale déployée dans la région du Golfe.

Irak

L'effectif des troupes irakiennes au Koweït serait actuellement de 360 000 hommes, soutenus par 2 800 chars, 1 800 véhicules blindés légers et 1 450 pièces d'artillerie.

21 septembre

Espagne

Les navires espagnols ont été déployés dans leurs zones d'opérations. Les corvettes Cazadora et Descubierta croisent en mer Rouge dans le détroit de Tiran et la frégate Santa Maria dans le golfe d'Oman.

25 septembre

Bangladesh

L'envoi de 5 000 hommes a été annoncé. Cette force doit se joindre aux 2 000 hommes déjà présents en Arabie saoudite.

Égypte

L'envoi de 15 000 hommes et de 300 chars a été décidé. Cette force ira renforcer les 5 000 hommes des brigades légères spéciales déjà sur place depuis le début de la crise du Golfe. Le total à atteindre dans un avenir proche est d'environ 35 000 hommes.

Tchécoslovaquie

Le Président Havel a proposé l'envoi de 200 hommes équipés pour la guerre chimique si l'Arabie saoudite le demandait.

26 septembre

UEO

A la réunion du Conseil permanent de l'UEO, le 26 septembre, les représentants de la Belgique, du Luxembourg et du Portugal ont informé le Conseil de leur décision de contribuer à l'effort commun. La Belgique a décidé l'envoi d'une frégate et de 4 avions Hercules C-130, le Luxembourg a offert une contribution d'environ 2 millions de dollars pour couvrir les coûts du transport, le Portugal a offert sa contribution au transport aérien (un Hercules C-130 assure le transport de réfugiés entre Amman et le Caire), un navire de transport et des fournitures médicales (une équipe médicale est déjà sur place).

28 septembre

Irak

L'effectif des forces irakiennes au Koweït et à proximité s'élèverait à 430 000 hommes plus 3 500 chars, 2 500 véhicules blindés de transport et 1 700 pièces d'artillerie.

Italie

L'Italie a décidé l'envoi de 8 Tornado de la base aérienne de Gioia del Colle (Bari) à Abou Dhabi afin d'assurer la protection des unités navales italiennes dans le Golfe. Ces avions seront ravitaillés en vol par des VC-10 de la Royal Air Force.

Pays-Bas

L'escadron de chasseurs F-16 prévu pour aller renforcer l'embargo aérien décidé par le Conseil de sécurité des Nations unies ne sera pas déployé en Turquie.

29 septembre

Canada

Afin d'assurer la protection aérienne de ses navires dans la région du Golfe, le Canada a décidé d'envoyer un escadron de 18 chasseurs

1. Voir également les annexes I (Forces navales étrangères dans la zone du Golfe) et II (Forces navales étrangères en route vers le Golfe) du Document 1243.

CF-18 et 450 hommes appartenant au 409^e escadron de chasseurs tactiques.

Égypte

En plus des forces déjà présentes (environ 20 000), 1 500 hommes, des chars, des véhicules blindés et des systèmes de défense aérienne seront déployés au sein de la force multinationale arabe à Hafar al Batin (Arabie saoudite).

Pays-Bas

Des navires vont prendre la relève des bâtiments déjà dans le Golfe. Il s'agit des frégates Jacob Van Heemskerck et Philips Van Almonde (classe Kortenaer) et du bâtiment de soutien rapide Zuiderkruis. Ces bâtiments seront basés à Mina Jebel Ali, au Sud de Dubai.

Taiwan

Une contribution initiale de 100 millions de dollars a été proposée pour aider les forces américaines dans le Golfe.

1^{er} octobre

Argentine

En dépit de l'opposition d'une partie de la classe politique et de l'opinion publique, la force d'intervention argentine a quitté la base navale de Punta Alta (800 km au sud de Buenos Aires) à destination d'Oman. Cette force est constituée par le destroyer Almirante Brown et la corvette Spiro emportant des missiles Exocet et un hélicoptère Alouette (départ le 26 septembre).

Roumanie

Bien que cette information n'ait pas été confirmée officiellement, ce pays aurait proposé, par le biais de son ambassade à Washington, d'héberger des troupes américaines en route vers ou en provenance du Golfe dans des complexes touristiques de la mer Noire. Cette offre s'adresserait aussi aux troupes britanniques et canadiennes.

Pays de l'Europe de l'Est

La Pologne, la Tchécoslovaquie et la Roumanie auraient offert d'envoyer des fournitures médicales pour aider les forces multinationales dans le Golfe. La Bulgarie aurait même proposé l'envoi de 400 hommes, ce qui n'a pas été confirmé.

3 octobre

États-Unis

Le dispositif naval des États-Unis est le suivant :

- dans le Golfe : porte-avions USS Independence, 1 navire de combat, 3 croi-

seurs, 1 destroyer, 3 frégates, 3 bâtiments amphibies, 1 navire auxiliaire, navires de commandement (La Salle, Blue Ridge). En complément : 2 navires-hôpitaux (Comfort, Mercy) et 2 bâtiments d'appui logistique à l'aviation (Curtiss, Wright) ;

- à Bahrein : 1 cargo lourd Super Servant III, 4 chasseurs de mines Avenger, Adroit, Impervious, Leader ;
- au nord du golfe d'Oman/mer d'Arabie : 13 bâtiments amphibies, 5 navires auxiliaires, 2 frégates et 1 destroyer ;
- mer Rouge : 1 porte-avions USS Kennedy, 3 croiseurs, 3 frégates, 2 navires auxiliaires ;
- Méditerranée orientale : porte-avions USS Saratoga et son groupement de combat, 1 croiseur (Belknap) et 4 bâtiments amphibies.

6 octobre

Selon l'Équilibre militaire 1990-91 de l'IISS, l'armée irakienne se composait comme suit au 1^{er} juin 1990 :

(i) Armée de terre

- 955 000 hommes ;
- 7 corps d'armée ;
- 7 divisions blindées ;
- 40 divisions d'infanterie ;
- 6 divisions de Gardes républicains.

Matériels :

- 5 500 chars lourds (T-72, 62, 55, 54) ;
- 100 chars légers ;
- 2 500 véhicules de reconnaissance ;
- 7 500 blindés d'infanterie/transport ;
- 3 000 canons tractés ;
- 500 canons automoteurs ;
- 200 lance-roquettes ;
- 86 lanceurs sol-sol (50 Frog-7, 36 Scud-B - El Abbas, El Hussein) ;
- 4 000 canons de défense aérienne ;
- 600 lanceurs sol-air ;
- 489 hélicoptères (différents types), dont 159 hélicoptères de combat.

(ii) Marine

- 5 000 hommes (basés à Bassorah et Oumm Qasr) ;
- 5 frégates ;
- 38 vedettes de combat ;
- 8 chasseurs de mines.

(iii) Armée de l'air

- 40 000 hommes ;

- 2 escadrons de Tu-22 Blinder et de Tu-16 Badger ;
- 22 escadrons de chasseurs-bombardiers MiG-19, -23 ; Mirage ; Sukhoï-7, -20, -24 et -25 ;
- 17 escadrons de chasseurs de combat MiG-19, -21, -25, -29 ; Mirage F-1 ;
- 1 escadron de reconnaissance MiG-21, -25 ;
- 2 escadrons d'avions de transport An-2, -12, -24, -26 et Il-76.

7 octobre

Royaume-Uni

Des Jaguar de la Royal Air Force sont transférés d'Oman à Bahrein.

16 octobre

Royaume-Uni

Arrivée du premier contingent de la 7^e brigade blindée britannique en Arabie saoudite.

Japon

Malgré une opposition croissante, le gouvernement japonais soumet au parlement un projet de loi autorisant l'envoi de forces à l'étranger. (Type d'initiative condamné depuis lors par la Chine).

18 octobre

Espagne

L'Espagne annonce que la frégate Numancia doit quitter sa base de Ferrol pour le Golfe où elle remplacera un autre bâtiment et que les corvettes seront relevées en mer Rouge, le 9 novembre, par la Diana et la Cristina.

20 octobre

Dispositif irakien au Koweït : environ 470 000 hommes.

En première ligne (frontière Koweït-Arabie saoudite), 24 divisions dotées de :

- 3 700 chars (2/3 du parc irakien) ;
- 2 300 véhicules de combat d'infanterie ;
- 2 200 pièces d'artillerie dont 2 bataillons de missiles sol-sol Frog-7 (URSS, portée 70 km, précision : 400 m).

En réserve : 4 divisions de renfort.

En retrait :

- 3 divisions des Gardes républicains (unités d'élite) ;
- 5 divisions d'infanterie.

Ce dispositif est protégé par l'armée de l'air irakienne. Au Koweït les Irakiens ont aussi constitué des champs de mines et enterré la plupart de leurs blindés. Face au dispositif français « Daguet » et aux troupes arabes en Arabie saoudite, l'Irak a déployé la 16^e division d'infanterie, forte de 13 000 hommes et composée de :

- 3 régiments d'infanterie ;
- 1 régiment de chars ;
- 1 régiment d'artillerie sol-sol ;
- 1 bataillon du génie ;
- 1 bataillon d'armes anti-char ;
- 1 bataillon de reconnaissance ;
- 1 bataillon d'armes sol-air.

Le long de la frontière turco-irakienne, l'Irak dispose maintenant de 250 000 hommes avec blindés et artillerie lourde (et missiles ?). Le dispositif irakien a été renforcé par l'arrivée de 2 divisions d'infanterie et une division blindée venues de la frontière avec l'Iran. Le dispositif à la frontière avec la Syrie a aussi été renforcé avec l'arrivée de 3 divisions d'infanterie.

21 octobre

Irak

L'Irak s'efforcerait de mettre en service les quelque 150 missiles Hawk saisis au Koweït.

25 octobre

États-Unis

Le Secrétaire d'État à la défense, M. Cheney, estime qu'il faudrait 100 000 hommes de plus (outre les 240 000 hommes déjà sur place ou en route pour l'Arabie saoudite) pour lancer une offensive contre l'Irak.

31 octobre

France

Deux escadrons de chars AMX-10RC (270 hommes) du 1^{er} régiment étranger de cavalerie (basé à Orange) ont quitté la France pour la garnison de Yanbu en Arabie saoudite. Des éléments du 1^{er} régiment de Spahis les rejoindront plus tard, complétant ainsi le dispositif « Daguet ».

L'envoi de pièces d'artillerie de 155 mm tractées est aussi à l'étude.

Portugal

Un navire de transport portugais aurait chargé du matériel dans le port militaire de Marchwood au Royaume-Uni.

ANNEXE III

*Puissance aérienne alliée dans la région du Golfe*¹

Sont actuellement déployés dans la région :

- 271 chasseurs de supériorité aérienne ;
- 595 avions de combat offensifs polyvalents ;
- 64 avions de guerre électronique et de reconnaissance ;
- des centaines d'hélicoptères d'attaque, d'assaut et de reconnaissance ;
- des avions-cargos et ravitailleurs ;
- des avions de soutien.

(a) États-Unis

1. Chasseurs de supériorité aérienne (132 avions) :

- 48 F-15 C/D (des 27^e et 71^e TFS, de la 1^{re} TFW, base aérienne de Langley) basés à Dahrhan depuis le début de la crise ;
- 24 F-15C/D (60^e TFS, 33^e TFW, base aérienne d'Englin, Floride) auraient été déployés ;
- 60 F-14A (embarqués sur les porte-avions américains Saratoga, Independence et John F. Kennedy).

2. Avions de combat offensifs (260 + 26 B-52G) :

- 22 chasseurs furtifs F-117A (37^e TFW, polygone d'essai de Tonopah, Nevada) basés dans la péninsule arabe ;
- 50 A-6E (embarqués) ;
- 20 A-6E (affectés à l'USMC-MEF (Force expéditionnaire de l'infanterie de marine)) ;
- 38 F-111F (48^e TFW, Lakenheath, Royaume-Uni) déployés sur une base inconnue en Arabie saoudite ;
- 24 A-7E (à bord du John F. Kennedy) ;
- 60 AV-8B (affectés à l'USMC-MEF) ;
- 48 A-10A (354^e TFW, base aérienne de Myrtle Beach, Caroline du Sud) qui se trouveraient à Al Jabayl en Arabie saoudite ;
- 26 B-52G (base aérienne de Loring, Maine, base aérienne de Castle, Californie) qui auraient été déployés à Diego Garcia.

1. Voir également les annexes I (Forces navales étrangères dans la zone du Golfe) et II (Forces navales étrangères en route vers le Golfe) du Document 1243.

3. Avions de combat polyvalents (180) :

- 24 F-15E (336^e TFS, 4^e TFW, base aérienne de Seymour Johnson, Caroline du Nord) basés à Thumrait, Oman ;
- 44 F-16C/D (17^e, 33^e TFS, 363^e TFW, base aérienne de Shaw, Géorgie) basés à Al Dhafia, Sharjah, Emirats arabes unis ;
- 24 F-16C/D (614^e TFS, 401^e TFW, base aérienne de Torrejon, Espagne) déployés à Doha, Qatar ;
- 40 F/A-18 (embarqués) ;
- 48 FA-18 (USMC-MEF).

4. Avions de guerre électronique et de reconnaissance (54) :

- 12 Wild Weasel F-4G (35^e TFW, base aérienne de George, Californie), emplacement inconnu ;
- 12 EF-111A (336^e TFW, base aérienne de Moutain Home, Idaho) ;
- 18 EA-6B (porte-avions et USMC-MEF) ;
- 12 RF-4C (106^e TRS, Birmingham, Alabama ANG).

5. Les avions de commandement aéroporté, les avions-cargos et les ravitailleurs comprennent les modèles suivants :

- Hercules C-130 ;
- AWACS E-2C (Marine américaine) ;
- AWACS E-3A ;
- ravitailleurs KC-135 ;
- KC-10 ;
- KC-130 (Marine américaine et USMC) ;
- Avions d'opérations spéciales MC-130 ;
- Avions d'opérations spéciales MH-53.

La 507^e escadre américaine de contrôle aérien tactique (base aérienne de Shaw) assure le contrôle aérien avancé ainsi que les transmissions et dispose de radars mobiles pour le soutien des opérations d'interception commandées depuis le sol.

6. Avions de patrouille maritime et avions ASM :

- 30 Viking S-3A/B embarqués sur des porte-avions ;
- P-3C (Marine américaine) ;

Unités de l'USMC qui auraient été déployées :

- 2^e escadre aéronavale (Force aéronavale de l'Atlantique) ;

- 3^e escadre aéronavale (Force aéronavale du Pacifique).
7. Hélicoptères d'attaque :
- Apache AH-64A ;
 - Super-Cobra AH-1W de Bell.
8. Les unités d'aviation de l'armée de terre américaine comprennent des éléments des formations suivantes :
- 101^e brigade d'aviation ;
 - 12^e brigade d'aviation tactique de l'armée de terre américaine en Europe ;
 - 3^e division blindée,
- ainsi que les unités régulières déployées dans le cadre de :

- la 82^e division aéroportée ;
- la 101^e division aéroportée ;
- la 24^e division d'infanterie mécanisée ;
- la 1^{re} division de cavalerie (ainsi qu'une brigade supplémentaire issue de la 2^e division blindée) actuellement en cours de déploiement.

(b) Royaume-Uni

1. Chasseurs de supériorité aérienne (18) :
 - 18 Tornado F3 équipés de la version la plus récente du radar Foxhunter AI24 (23^e et 25^e escadrons, base aérienne de Leeming) stationnés sur la base aérienne de Dahrán, Arabie saoudite.
2. Avions offensifs (36) :
 - 24 Tornado IDS (RAF, Allemagne) basés à Bahreïn ;
 - 12 Jaguar GR-1A (escadre de la base aérienne de Cottishall) basés à Muharraq, Bahreïn (dont 4 équipés de nacelles de reconnaissance tactique).
3. Avions de guerre électronique et de reconnaissance (6) :
 - 6 TR-1A (17^e escadre de reconnaissance, base aérienne d'Alconbury), emplacement non divulgué.
4. Avions de commandement aéroporté, avions-cargos et ravitailleurs :
 - Hercules C-130 ;
 - Ravitailleurs VC-10.
5. Avions de patrouille maritime et avions ASM :
 - 3 Nimrod MR2 (escadre de la base britannique de Kinloss) stationnés à Seeb, Oman.

(c) Arabie saoudite (RSAF)

1. Chasseurs de supériorité aérienne (84) :
 - 60 F-15C/D (issus des 5^e, 6^e et 13^e escadrons) sur les bases aériennes de Taif, Khamis, Mushayt et Dahrán ;

- 24 Tornado ADV (29^e escadron) sur la base aérienne de Dahrán.
2. Avions offensifs (30) :
 - 30 Tornado IDS (7^e escadron).
 3. Avions de combat polyvalents (75) :
 - 45 F-5E (3^e, 10^e, 15^e et 17^e escadrons) sur les bases aériennes de Taif, Khamis Mushayt et Tabuk ;
 - 30 Hawk (réunis aux forces aériennes koweïtiennes).
 4. Commandement aéroporté :
 - AWACS E-3A (réunis aux forces américaines).

(d) France

1. Chasseurs de supériorité aérienne (4) :
 - 4 Mirage 2000 déployés à Hufuf (à l'est de Dahrán).
2. Avions offensifs (8) :
 - 8 Jaguar A/E déployés à Hufuf.
3. Avions de guerre électronique et de reconnaissance (4) :
 - 4 Mirage F1-CR (ER 33, Strasbourg) déployés à Hufuf.
4. Avions ravitailleurs :
 - KC-135.
5. Hélicoptères :
 - 5^e régiment d'hélicoptères de combat (48 appareils).

*(e) Autres pays**Canada*

- Chasseurs de supériorité aérienne (18) prochainement déployés :
- 18 CF-18 (409^e escadron, 1^{re} division aérienne canadienne de Baden-Söllingen, Allemagne) qui serviront à assurer la couverture aérienne des navires canadiens croisant dans le Golfe.

Italie

- Avions de défense aérienne (8) :
- 8 Tornado IDS à Abou Dhabi.

Koweït

1. Chasseurs de supériorité aérienne (15) :
 - 15 Mirage F-1CK/BK réfugiés en Arabie saoudite au mois d'août.
2. Avions de combat polyvalents (30) :
 - 30 Hawk (auprès des forces saoudiennes).

ANNEXE IV

*Forces terrestres alliées dans la région du Golfe¹**(a) Forces arabo-islamiques**(i) Arabie saoudite*

75 000 soldats d'active (armée et Garde nationale) et 550 chars.

1. L'armée comprend :

- 2 brigades blindées :
 - le groupement d'infanterie Roi Fahd équipé de chars M-60A3 et transports blindés de personnel (APC) M-113, et
 - le groupement d'infanterie Khalid Bin Waleed équipé de chars AMX-30 et transports blindés de personnel AMX-10 ;
- 4 brigades mécanisées ;
- 1 brigade d'infanterie ;
- 1 brigade aéroportée ;
- 3 bataillons de gardes royaux.

2. La Garde nationale comprend :

- 2 brigades mécanisées équipées de V-150 (transports blindés de personnel) ;
- 2 brigades d'infanterie.

(ii) Autres membres du CCG

(Bahrein, Oman, Émirats arabes unis, Qatar)

- 55 000 effectifs des forces terrestres (tout compris) ;
- 300 chars AMX-30, M-60, OF-40 et Chieftain.

Une force de 10 000 hommes, y compris des éléments des forces saoudiennes, est déployée à Hafi-Al Batin (nord-est de l'Arabie saoudite). Cette force comprend des éléments de l'armée de terre koweïtienne, y compris un bataillon blindé réduit, équipé de chars Chieftain.

(iii) Égypte et Syrie

Chacun de ces pays a engagé une division dans la force multinationale déployée en Arabie saoudite.

Égypte :

- 3^e division mécanisée (15 000 hommes et 300 MBT (grands chars de combat) M-60) ;
- forces spéciales ;
- unité de défense antichimique.

1. Voir également l'annexe IV (Troupes étrangères stationnées dans les États du Golfe) du Document 1243.

Syrie :

- 4 000 hommes ;
- une division blindée (15 000 hommes et 270 chars) a été promise.

(iv) Autres pays

Maroc :

- 1 700 hommes (une brigade aéroportée).

Pakistan :

- 5 000 hommes (un groupement d'infanterie).

500 Moujahiddines afghans.

*(b) Forces occidentales**(i) États-Unis*

Toutes les forces américaines dans le Golfe sont commandées par le Général Schwartzkopf. Les unités de l'armée de terre américaine sont subordonnées au Général de corps d'armée John Yeosock (quartier général de la Troisième armée). Les unités de l'infanterie de marine sont sous les ordres du Général de corps d'armée Walter Boomer (1^{er} corps expéditionnaire des Marines).

Troisième armée

Les unités les plus puissantes sont :

1. 1^{re} division de cavalerie (Fort Hood, Texas) avec 2 brigades de l'armée de terre d'active et une brigade provenant de la 2^e division blindée (Fort Hood).

La 1^{re} division de cavalerie comporte :

- 6 bataillons blindés ;
- 4 bataillons mécanisés équipés de 350 chars M-1 et de 220 véhicules d'infanterie M-2 Bradley.

L'élément artillerie de la division comporte :

- 72 obusiers M-109 automoteurs de 155 mm ;
- 12 obusiers M-110 automoteurs de 203 mm ;
- 1 batterie de 9 MLRS (système lance-roquettes multiple).

La brigade d'aviation de combat de la division comporte :

- 130 hélicoptères d'attaque Apache AH-64A ;
- des hélicoptères de patrouille OH-58 ;
- des hélicoptères d'assaut UH-60.

2. La 24^e division d'infanterie (mécanisée ; Fort Stewart, Géorgie) avec 2 brigades d'active et la 197^e brigade d'infanterie (mécanisée ; Géorgie) qui lui sont attachés.

La 24^e division d'infanterie comporte :

- 5 bataillons blindés ;
- 5 bataillons mécanisés équipés de 290 chars et de 275 Bradley.

L'élément artillerie de la division et la brigade d'aviation de combat sont composées de la même manière que la 1^{ère} division de cavalerie.

3. 3^e régiment de cavalerie blindé – seule unité équipée de grands chars de combat M-1A1 dotés d'armes de 120 mm (Fort Bliss, Texas) :

- 5 000 hommes
- 130 M-1A1 ;
- 110 véhicules de combat de cavalerie Bradley ;
- 24 M-109.

Des hélicoptères (80) :

- OH-58 ;
- AH-64A ;
- UH-60.

4. 101^e division aéroportée (assaut aérien ; Fort Campbell, Kentucky) et 82^e division aéroportée (Fort Bragg, Caroline du Nord) :

- formations d'infanterie légère ;
- capacité antiblindés avec plus de 150 lanceurs TOW.

Chaque division comporte :

- 3 brigades d'infanterie ;
- 9 batteries d'obusiers de 105 mm.

La 82^e division comprend le 73^e régiment de blindés du 3^e bataillon équipé de chars légers M551. La mobilité de la 101^e division est assurée par la 101^e brigade d'aviation, équipée d'hélicoptères :

- hélicoptères de patrouille OH-58 ;
- hélicoptères d'attaque AH-64A ;
- hélicoptères d'assaut UH-60 ;
- hélicoptères de transport CH-47.

5. Unités de soutien :

- Artillerie du III^e Corps d'armée (Fort Sill, Oklahoma) : obusiers M-109 et M-110 automoteurs ;
- 11^e brigade d'artillerie de défense aérienne (Fort Bliss, Texas) : lanceurs Patriot ;
- 12^e brigade d'aviation de combat et 227^e régiment d'aviation de l'armée de terre américaine en Europe : hélicoptères OH-58D, AH-64A, UH-60 ;
- 7^e commandement des services médicaux (Allemagne) ;

- Commandement de soutien du 1^{er} Corps d'armée (Fort Bragg, Caroline du Nord) ;
- Commandement de soutien du 13^e Corps d'armée (Fort Hood, Texas).

Note

1. Les 350 chars M-1 déployés dans des unités prêtes au combat en Arabie saoudite doivent être échangés contre des chars plus perfectionnés M-1A1 provenant de stocks pré-positionnés en Europe occidentale. Le M-1A1 dispose d'un système de protection intégré contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, un canon à âme lisse de 120 mm (par opposition au canon de 105 mm du M-1), une meilleure capacité de survie et des systèmes de suspension et de chenilles améliorés.

2. La défense aérienne de la Troisième armée est assurée par (matériel) :

- 35 lanceurs Patriot ;
- 75 systèmes d'armes d'appui rapproché (CISW) Vulcan.

1^{er} Corps expéditionnaire des Marines

Il comprend :

- la 1^{re} brigade expéditionnaire des Marines (Kaneohe Bay, Hawaï) ;
- la 4^e brigade expéditionnaire des Marines (Norfolk, Virginie) ;
- la 7^e brigade expéditionnaire des Marines (Twenty-nine Palms, Californie).

Chaque brigade expéditionnaire des Marines (MEB) comporte :

- 17 000 fusiliers marins (« Marines ») ;
- un élément de combat terrestre ;
- un élément de combat aérien ;
- un élément de soutien.

La 1^{re} et la 7^e MEB sont déployées en Arabie saoudite. La 4^e MEB reste embarquée (avec le groupement tactique de l'USS Independence).

Se trouvent en Méditerranée orientale :

- le Groupe amphibie des Marines 3-90 comprenant la 26^e unité expéditionnaire des Marines (22 000 hommes) embarqués sur quatre navires amphibies.

Matériel terrestre du corps expéditionnaire des Marines :

(a) véhicules :

- 140 chars M-60A1 ;
- 170 véhicules blindés légers ;
- 300 véhicules d'assaut amphibies.

(b) artillerie:

- 4 obusiers remorqués de 105 mm ;
- 90 obusiers remorqués de 155 mm ;
- 6 obusiers automoteurs de 155 mm ;
- 6 obusiers automoteurs de 203 mm.

(c) défense aérienne :

- 15 lanceurs Hawk.

Note

1. Étant donné que les 140 M-601A du 1^{er} et du 3^e bataillons de chars sont les seuls grands chars de combat (MBT) intégrés au 1^{er} corps expéditionnaire des Marines, la 7^e brigade blindée du Royaume-Uni lui sera rattachée.

2. Des unités américaines (mer-air-terre) « Seal » et des équipes des forces spéciales des Bérêts verts seraient également dans la région.

(ii) Royaume-Uni

La 7^e brigade blindée comprend :

- un escadron de reconnaissance blindé ;
- 2 régiments blindés équipés chacun de 57 grands chars de combat Challenger 1MK3 ;
- un bataillon d'infanterie blindé équipé de véhicules d'infanterie (IFV) Warrior ;
- un régiment d'artillerie équipé de 24 obusiers automoteurs M-109 de 155 mm et de 36 lanceurs surface-air Javelin.

En outre, des unités des services spéciaux de l'armée de l'air et des unités spéciales de nageurs de combat seraient dans la région.

(iii) France

L'élément terrestre français est constitué par une force composite provenant de 3 divisions de la FAR. Cette force de 5 000 hommes est déployée à Hafar-al-Batin (à 300 km au nord de Hufuf).

Elle comprend :

- un élément QG de la 6^e division de blindés légers ;
- le 1^{er} régiment de Spahis (véhicules de reconnaissance blindés AMX-10RC) ;
- le 5^e régiment d'hélicoptères de combat (48 hélicoptères comprenant des hélicoptères de soutien Gazelle et Puma équipés de Hot et de canons de 20 mm) ;
- 2 régiments d'infanterie de la Légion étrangère (transports de personnel à roues VAB, missiles antichars Milan) ;
- 11^e régiment d'artillerie de marine (obusiers tractés de 155 mm, canons anti-aériens de 20 mm, une batterie SAM) ;
- un escadron de reconnaissance léger provenant du 11^e régiment de hussards parachutistes (déployé dans les Émirats arabes unis).

*(iv) Autres forces**Bangladesh*

2 000 hommes (infanterie et génie).

Tchécoslovaquie

Unité de défense contre la guerre chimique : 200 hommes (?).

Pologne

S'est engagée à envoyer un hôpital de campagne et un navire-hôpital.

ANNEXE V

*Potentiel irakien de guerre des mines**(a) Quelques modèles disponibles*

1. Fournis par l'URSS :
 - séries AMD/KMD - mines de fond à influence ;
 - type Krabs ;
 - M08 (conçu en 1908) ;
 - série MKB.
2. Fournis par l'Italie :
 - MISAR-Manta - mine de fond à influence - fonctionne à des profondeurs atteignant 100 m et dispose d'une ogive de 140 kg. Son enveloppe plastique la rend difficilement détectable.
3. Modèles de fabrication irakienne (d'après des modèles de conception soviétique) :
 - Al Muthena - mines de contact amarrées (séries AM-35 et AM-45 dotées d'ogives de 35 kg et de 45 kg respectivement). Sont équipées d'une ancre et d'un orin et existent également sous forme de mines dérivantes ;
 - Sigeel - mines de contact amarrées au fond de l'eau, dotées d'une ogive de 400 kg ;
 - Sumer - mines de fond magnétiques/acoustiques ;
 - Alkaakaa-16 - mine flottante/submersible conçue pour détruire des struc-

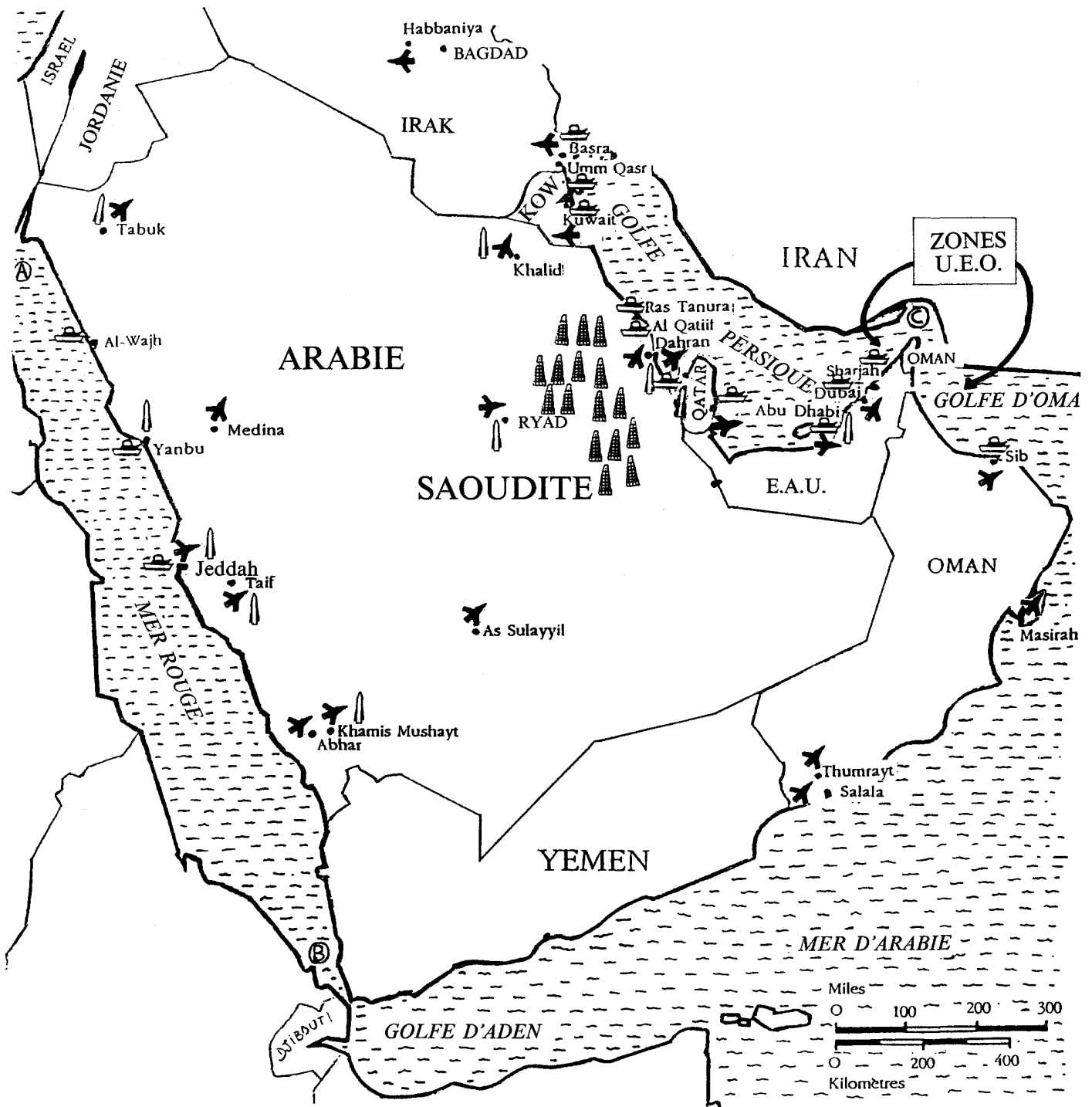
tures offshore. Cette mine de 3,4 × 3,4 × 3 m, pesant 16 t, est dotée d'une ogive de 13 t et est actionnée par un système à retardement ou par télécommande.

(b) Potentiel de pose de mines

1. Par air :
 - Plusieurs hélicoptères :
 - Super Frelon (Aérospatiale, France) ;
 - MI-8/MI-17 (URSS).
 - Plusieurs avions :
 - Tu-16 Badger (URSS) ;
 - Tu-22 Blinder (URSS).
2. Par mer :
 - 3 bâtiments de débarquement Polnochny (URSS) ;
 - 1 dragueur de mines océanique de la classe T-43 (URSS) ;
 - 3 dragueurs de mines côtiers de la classe Yevgenya (URSS) ;
 - 3 dragueurs de mines de la classe Nestin (Yougoslavie).

L'Irak dispose d'autres bâtiments, notamment de quelques véhicules à coussin d'air du type SR-N6 (de construction britannique) pris au Koweït durant l'invasion de ce pays.

ANNEXE VI
La région du Golfe



L'Arabie saoudite et le Golfe - 1990

- Ⓐ Détroit de Tiran
- Ⓑ Détroit de Bab El-Mandeb
- Ⓒ Détroit d'Ormuz

Légende

- Base aérienne
- Base navale
- Base de missiles
- Gisements pétroliers saoudiens

Document 1248
Amendements n^{os} 1 et 2

3 décembre 1990

*Les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe*

AMENDEMENTS n^{os} 1 et 2¹

déposés par M. Lambie

1. Supprimer le paragraphe 8 du projet de recommandation.
2. Supprimer le paragraphe 10 du projet de recommandation.

Signé : Lambie

1. Voir 10^e séance, 5 décembre 1990 (rejet des amendements).

Document 1248
Amendement n° 3

3 décembre 1990

*Les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe*

AMENDEMENT n° 3¹

déposé par M. Stoffelen et plusieurs de ses collègues

3. Au paragraphe 8 du projet de recommandation, supprimer la fin du texte à partir des mots : « et d'examiner... ».

Signé : Stoffelen, Martinez et Soell

1. Voir 10^e séance, 5 décembre 1990 (rejet de l'amendement).

Document 1248
Amendement n° 4

3 décembre 1990

*Les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe*

AMENDEMENT n° 4¹

déposé par M. Martinez, et plusieurs de ses collègues

3. Au paragraphe 10 du projet de recommandation, supprimer les mots : « et ce de préférence avant que les budgets de défense nationaux subissent de nouvelles réductions ».

Signé : Martinez, Stoffelen, Soell

1. Voir 10^e séance, 5 décembre 1990 (rejet de l'amendement).

***Les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe***

TABLE DES MATIÈRES

- I. Informations mises à jour concernant les C³I dans la région du Golfe
- II. Chronologie des derniers événements.
- III. Technologie militaire et armements utilisés dans le Golfe

ANNEXES

- I. Opérations navales liées à l'application de l'embargo depuis l'adoption de la Résolution 665 des Nations unies
- II. Forces navales dans la région du Golfe
- III. Résolution 678 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 29 novembre 1990

***I. Informations mises à jour concernant les C³I
dans la région du Golfe***

30 septembre

D'après le Général de corps d'armée James Cassidy, Directeur des C³I à l'état-major interarmées des forces américaines dans le Golfe, le département de la défense a loué des services de satellites à l'organisation Intelsat (organisation civile, sise à Washington) en vue d'assurer aux troupes américaines basées en Arabie saoudite des télécommunications par satellite satisfaisantes.

Les commandants militaires en poste en Arabie saoudite sont fortement tributaires des récepteurs du système GPS. Le « système de positionnement global » se compose de 14 satellites qui diffusent continuellement aux utilisateurs des informations précises pour la navigation.

15 octobre

Les forces alliées en Arabie saoudite ont constitué un groupe de gestion qui réservera des fréquences radio pour chacun des nombreux systèmes de transmission afin d'accélérer les communications et d'éviter un brouillage accidentel.

Le groupe réunit des représentants de l'Arabie saoudite et de tous les pays qui ont envoyé des forces dans la région.

1^{er} novembre

L'opération britannique « Granby » mise en place dans le Golfe est dirigée depuis le bunker désigné sous le nom de premier QG de guerre à la base de la RAF de High Wycombe, dans le Buckinghamshire.

Le Général d'armée aérienne Sir Patrick Hine est le commandant militaire interarmées de toutes les forces britanniques participant à l'opération Granby. Subordonné au ministre de la défense, il supervise l'opération depuis le Royaume-Uni.

6 novembre

Les États-Unis et l'Arabie saoudite concluent un accord sur le commandement et le contrôle opérationnels des troupes pour le cas où une action militaire devrait être entreprise contre l'Irak.

L'accord est conclu à Djeddah (Arabie saoudite) à l'occasion de pourparlers entre le Secrétaire d'État américain James Baker, le Roi Fahd et les principaux ministres saoudiens.

Aux termes de cet accord, les forces américaines et saoudiennes, placées sous un commandement commun, assureront la défense du royaume. En ce qui concerne les actions militaires entreprises au delà des frontières saoudiennes, les troupes américaines seront placées sous les ordres de commandants américains, une fois l'opération approuvée « au plus haut niveau politique » par les deux gouvernements.

10 novembre

Le QG du commandement de la Force d'intervention de la RAF (High Wycombe, Royaume-Uni) est augmenté de 200 hommes de l'armée de terre et de la marine et devient le QG interarmées de l'opération Granby.

14 novembre

Lorsqu'une deuxième brigade blindée britannique arrivera en Arabie saoudite, un QG divisionnaire devra être mis sur pied dans la région afin d'assurer le commandement et la conduite des opérations.

Le Général de corps d'armée Sir Peter de la Billière continuera de commander l'ensemble des forces terrestres britanniques. Néanmoins, un autre officier supérieur sera chargé de le seconder et opérera depuis le QG divisionnaire.

17 novembre

Le Général de division aérienne William Wratten succédera au Général Sandy Wilson au poste de Commandant des forces aériennes britanniques du Moyen-Orient. Il assumera les fonctions d'adjoint du Général Sir Peter de la Billière, Commandant des forces britanniques au Moyen-Orient.

19 novembre

D'après John Davis, Directeur scientifique de la section Espace et guerre électronique de la marine américaine, les forces américaines engagées dans l'opération « Bouclier du désert » sont en train de saturer rapidement les capacités des satellites de télécommunications de la flotte. Les besoins en matière de transmissions militaires vont croissant étant donné que les satellites sont utilisés par toutes les unités américaines opérant dans la région du Golfe (armée de terre, marine, armée de l'air et infanterie de marine).

L'agence des transmissions militaires étudie diverses possibilités, parmi lesquelles l'exploitation du satellite NATO 4 qui doit être lancé en décembre, le transfert d'un satellite du système 3 de télécommunications militaires par satellite au-dessus du golfe Persique ou la location de services de télécommunications supplémentaires fournis par des satellites civils.

Les États-Unis envisagent également de demander la mise en service actif d'un satellite OTAN déjà sur orbite.

Des responsables du département de la défense affirment que celui-ci compte largement

sur le soutien de l'industrie pour faire face à la demande de télécommunications résultant du renforcement accéléré des troupes déployées en Arabie saoudite.

II. Chronologie des derniers événements

9 octobre

Egypte

Le commandant des forces égyptiennes en Arabie saoudite, le Général de division Mohammed Ali Bilal, déclare que « les forces égyptiennes ne participeront pas à une attaque contre l'Irak ».

27 octobre

France

La relève des forces françaises basées en Arabie saoudite est envisagée pour janvier/ février 1991.

Le dispositif Daguet a été renforcé par l'envoi de 500 hommes supplémentaires, 22 hélicoptères antichars (missiles HOT) et 24 AMX-10-RC (reconnaissance).

29 octobre

France

Trois militaires français en mission de reconnaissance ont été capturés avec leur matériel par des troupes irakiennes, dans des circonstances non encore établies.

Les trois militaires, un officier et deux sous-officiers appartenant au 13^e régiment de dragons parachutistes – unité de recherche du renseignement – ont été « restitués » au chargé d'affaires de la France à Bagdad avec leur équipement.

31 octobre

États-Unis

Le nombre de soldats américains tués accidentellement depuis le début de l'opération « Bouclier du désert », en août, s'élève à 48 personnes.

Les forces américaines poursuivent jusqu'au 8 novembre un exercice de débarquement de vive force de grande envergure, portant le nom de code « Sea Soldier II ». Y participent des éléments :

- du 4^e corps expéditionnaire des Marines ;
- du II^e groupe opérationnel amphibie ;

ainsi que 26 avions, 75 hélicoptères et 17 navires.

2 novembre

Espagne

Des sources militaires et diplomatiques ont écarté la possibilité de l'envoi de troupes espagnoles de l'armée de terre dans le Golfe, à moins qu'un conflit militaire ouvert n'éclate. Mais même dans ce cas un tel envoi serait improbable pour des raisons de logistique et de politique interne.

L'état-major des armées a élaboré des plans concernant une hypothétique intervention militaire et a pris des mesures pour le cas où le gouvernement déciderait d'élargir la participation espagnole au-delà de l'envoi de trois unités navales dans le Golfe.

3 novembre

France

L'état-major des armées prépare l'envoi de canons d'artillerie de 155 mm tractés, appartenant au 11^e régiment d'artillerie de marine (St. Aubin), pour renforcer le dispositif Daguet.

Le dispositif militaire français en Arabie saoudite a reculé de 20 à 30 km vers le sud.

5 novembre

Syrie

Le premier contingent de la 9^e division blindée arrive à Yanbu (Arabie saoudite). Ce contingent de 2 500 à 3 000 soldats, équipés de 100 chars T-62 et de plusieurs véhicules blindés anti-aériens (dotés de 4 canons anti-aériens remorqués, à guidage radar, de type ZSU-23-B (URSS)), placés sous le commandement du Général de division Ali Mabib, sera déployé près de la frontière koweïtienne.

La Syrie a mis en place 3 000 soldats de l'armée de terre en Arabie saoudite, plus 1 000 dans les Émirats arabes unis.

Royaume-Uni

Le coût du déploiement britannique dans le golfe Persique devrait dépasser les 600 millions de livres (1,97 milliard de dollars) à la clôture de l'exercice financier (31 mars 1991).

États-Unis

L'armée de terre américaine étudie la possibilité de doter ses troupes en Arabie saoudite de véhicules de combat d'infanterie (IFV) modernes de types Bradley M2 et M3. Les IFV Bradley stationnés au Moyen-Orient sont au nombre de 615 et sont tous des modèles anciens M2 et M3 ou M2A1 et M2A2, ces deux derniers

étant ceux qui offrent la meilleure capacité de survie.

6 novembre

Union de l'Europe occidentale

Réunion de coordination UEO à bord du navire italien Stromboli dans le Golfe.

États-Unis

Le département de la défense décide de rappeler des milliers de réservistes afin de constituer de grandes formations de combat qui rejoindront dans les mois qui viennent les forces américaines déjà dans le Golfe.

Plus de 34 000 réservistes ont déjà été mobilisés pour remplir des missions d'appui militaire aux États-Unis et dans la région du Golfe.

Parmi ceux-ci figurent des médecins, du personnel portuaire, des pilotes d'avions-cargos et des spécialistes de la purification de l'eau. Le Congrès a porté de 180 à 360 jours le délai d'appel des réservistes de combat, afin de leur laisser le temps de s'entraîner.

7 novembre

Japon

Le Premier ministre Toshiki Kaifu abandonne le projet d'envoi de troupes japonaises dans le Golfe et demande l'établissement d'un nouveau plan d'aide à l'effort international accompli dans la région du Golfe, prévoyant l'envoi d'une « force entièrement civile » (personnel médical et autre).

8 novembre

Pays-Bas

Les Pays-Bas déclarent qu'ils ont rejeté la demande d'envoi de troupes supplémentaires dans le Golfe faite par le Royaume-Uni. Celui-ci leur a également demandé de dépêcher une compagnie de décontamination et une unité de soutien du génie.

Les Pays-Bas n'étudieront cette requête que « si une telle initiative est appuyée par une résolution des Nations unies ».

Nations unies

Les médicaments fournis à l'Irak au titre des produits non soumis à l'embargo des Nations unies peuvent être utilisés pour la guerre chimique et biologique, affirme la présidente du Comité des sanctions des Nations unies, Marjatta Rasi, Ambassadeur de Finlande.

Elle se déclare également préoccupée par la quantité importante de médicaments acheminés par mer en Irak, sans toutefois avoir la preuve que ces produits soient utilisés à mauvais escient.

États-Unis

Depuis le début de la mise en place du dispositif militaire dans le Golfe, en août, plus de 2 000 soldats américains ont été transportés par avion dans des hôpitaux allemands.

La plupart d'entre eux souffraient de coups de chaleur ou de blessures sans gravité. Les officiers ont fait savoir que le nombre de malades avait diminué avec la baisse des températures.

9 novembre

Egypte

Le Président Moubarak annonce l'envoi en Arabie saoudite, vers la fin novembre, d'une nouvelle division blindée forte de 4 000 hommes et de 400 chars.

Espagne

Les trois unités navales espagnoles envoyées en remplacement des unités déjà présentes dans la région du Golfe sont arrivées le 7 novembre à Port Saïd (Égypte). Il s'agit de la frégate Numancia et des corvettes Diana et Infanta Cristina.

États-Unis

Le département de la défense annonce que 824 Marines réservistes, dont 600 appartenant à des unités de combat, ont été rappelés en service actif.

10 novembre

Grèce

Les hôpitaux militaires des grandes villes de la Grèce et de la Crète ont été mis en état d'alerte en vue de soigner les blessés éventuels en cas de guerre dans le Golfe.

Irak

Selon des sources américaines, l'Irak déploierait actuellement 2 200 blindés de transport de troupes et véhicules de combat d'infanterie au Koweït et dans des zones contiguës au nord et à l'ouest. On dénombre 3 500 chars et 2 200 pièces d'artillerie.

Le nouveau chef d'état-major de l'armée de terre a été nommé. Il s'agit du Général Hussein Rachid, Chef d'état-major adjoint de la Garde présidentielle.

C'est lui qui dirigeait les forces irakiennes qui ont chassé les Iraniens de la presqu'île méridionale de Fao en avril 1988 – bataille qui a marqué le début d'un vaste repli de l'Iran.

Portugal

Le bâtiment de soutien Sao Miguel transportera des vivres et du matériel destinés aux forces britanniques en Arabie saoudite.

Sénégal

Le contingent militaire sénégalais de 500 hommes en Arabie saoudite est commandé par le Colonel Mouhamadou Keita.

Royaume-Uni

Les forces britanniques s'entraînent en vue d'une éventuelle offensive visant à contraindre l'Irak à se retirer du Koweït.

Le 7^e groupement d'infanterie, fort de 8 000 hommes, a été complété par un escadron de 15 hélicoptères de transport Puma acheminés dans le Golfe par des Galaxy C-5 de l'armée de l'air américaine.

Un détachement d'avions de transport Hercules C-130 devrait être déployé courant novembre. Les hélicoptères Chinook du 7^e escadron (Odiham, Royaume-Uni) ont été repeints aux couleurs du désert.

Les forces terrestres et aériennes britanniques se composent des formations suivantes :

- le 7^e groupement d'infanterie et un escadron de Puma (attaché au 1^{er} corps expéditionnaire des Marines en Arabie saoudite) ;
- un escadron renforcé de chasseurs de défense aérienne Tornado F-3 et un escadron régimentaire de défense au sol de la RAF (à Dahrhan, Arabie saoudite) ;
- un escadron renforcé d'avions d'attaque Tornado GR1 (à Tabuk, Arabie saoudite),

à Bahrein (Muhanag) :

- un escadron renforcé de Tornado GR1 ;
- un escadron renforcé de chasseurs Jaguar ;
- un détachement d'avions ravitailleurs VC-10 ;
- un escadron régimentaire de Rapier de la RAF et un escadron de défense au sol ;
- le 22^e régiment du génie ;
- le 33^e hôpital de campagne,

à Oman (Seeb) :

- un escadron de reconnaissance maritime/ASM Nimrod ;
- des avions ravitailleurs VC-10.

Forces de la Royal Navy :

- 7 destroyers et frégates ;
- 4 bâtiments de contre-mesures anti-mines (MCMV) ;
- 9 navires auxiliaires.

Les trois MCMV britanniques envoyés dans le Golfe – Atherstone, Hurworth et Cat-tistock – ont commencé à rechercher des mines à la demande de la marine américaine.

États-Unis

Deux bases militaires, situées respectivement à Gournia et à Souda, dans le nord-ouest de la Crète, ont reçu des stocks de produits pharmaceutiques et de matériel médical, tandis que des unités de l'armée de terre américaine, entraînées au combat en conditions de guerre chimique, ont été transférées en Crète et sont prêtes à partir pour le Golfe le cas échéant.

11 novembre

États-Unis

Le Président Bush décide d'envoyer 200 000 hommes en renfort dans le Golfe.

Selon Dick Cheney, Secrétaire à la défense, la moitié des forces terrestres américaines basées en Europe ont été envoyées dans le Golfe. Environ 200 000 soldats de l'armée de terre américaine sont cantonnés en Europe.

Après l'arrivée des renforts, les États-Unis disposeront, dans la région du Golfe, d'environ 430 000 hommes des trois armes (plus qu'en Europe à l'époque de la guerre froide).

A ces forces américaines s'ajouteront 100 000 soldats alliés et arabes, ce qui représentera un effectif total de 530 000 hommes (l'Irak dispose de 430 000 hommes au Koweït, c'est-à-dire près de la moitié de son armée).

Les militaires ont maintenant à leur disposition plus d'une centaine de cargos qui assurent le ravitaillement des forces au Moyen-Orient. La mise en place d'un nouveau dispositif de grande envergure ne fera qu'ajouter une contrainte supplémentaire à cette chaîne d'approvisionnement déjà surchargée.

Selon trois généraux éminents du Corps des Marines, il conviendra d'accroître les réserves avant le lancement éventuel d'une offensive américaine contre l'Irak. Ils ont également averti qu'une guerre dans le Golfe serait coûteuse.

40 000 Marines supplémentaires doivent rejoindre les 45 000 hommes déjà en place en Arabie saoudite ou à bord de navires dans la région.

Les Marines ont avisé environ 800 réservistes d'unités de combat de leur prochain rappel en service actif – certains seraient renvoyés au Camp Lejeune (Caroline du nord) ou au Camp Pendleton (Californie).

12 novembre

Union de l'Europe occidentale

Réunion de coordination des marines des pays de l'UEO, des États-Unis et d'autres pays à bord de l'USS Blue Ridge dans le Golfe. (Prochaine réunion programmée pour décembre à bord du bâtiment néerlandais Zuiderkruis.)

Royaume-Uni

Tom King, Ministre de la défense, confirme que le gouvernement envisage d'envoyer de nouvelles unités de combat en Arabie saoudite.

Parmi les possibilités évoquées figure une brigade aéroportée, mais il paraît plus probable que ce seront des blindés qui seront envoyés pour renforcer le dispositif militaire britannique, qui comprend déjà 16 000 hommes et femmes des trois armes.

Depuis l'arrivée de la 7^e brigade blindée, 15 hélicoptères Puma ont été envoyés pour assurer l'évacuation des blessés et le navire auxiliaire Argus a appareillé en vue de fournir une capacité hospitalière supplémentaire.

États-Unis

Les éléments constituant les nouveaux déploiements sont les suivants :

- un corps d'armée entier provenant d'Europe, doté de deux divisions blindées et d'un régiment de cavalerie blindé.

Un corps d'armée comporte 110 000 hommes, 1 000 chars et plusieurs centaines de transporteurs blindés de personnel (APC).

Le VII^e corps d'armée est envoyé à partir de l'Allemagne.

- 1^{re} et 3^e division blindées ;
- 2^e brigade de la deuxième division blindée ;
- 2^e régiment de cavalerie blindé ;
- 2^e corps d'armée logistique.

Il sera déployé avec les unités suivantes :

- hélicoptères d'assaut aérien ;
- des centaines de pièces d'artillerie ;

- tout un éventail de troupes et de matériels de soutien ;
- une division mécanisée supplémentaire : la 1^{re} division d'infanterie de Fort Riley (Kansas, États-Unis) dotée de 400 chars, de transporteurs blindés de personnel (APC) et fort de 16 500 hommes ;
- trois brigades (la 48^e et la 256^e brigades d'infanterie mécanisée, la 155^e brigade blindée) des troupes de combat de la garde nationale de l'armée de terre, chacune dotée de 3 000 hommes et de centaines de chars et de véhicules blindés. Ces brigades seront envoyées à Fort Irwin (Californie) pour l'entraînement et l'évaluation avant que ne soit prise la décision de les envoyer dans le Golfe. Ce déploiement servira principalement à tester l'utilisation croissante par les militaires de la garde nationale et des réservistes ;
- 3 groupes de porte-avions (l'USS Ranger (classe Forrestal), l'USS America (classe Kitty Hawk), l'USS Roosevelt (classe Niuntz)), comportant chacun 1 porte-avions et 7 bâtiments d'escorte et de soutien. Un porte-avions comporte un équipage de 5 500 hommes et transporte 80 avions à réaction (avions de combat F-14, chasseurs-bombardiers F-18, bombardiers A-6). Escorte : un croiseur équipé de missiles guidés, plusieurs destroyers, des frégates pour fournir une défense aérienne et sous-marine au groupe de combat ;
- le cuirassé Missouri avec son escorte (en complément du cuirassé Wisconsin). Ces cuirassés ont un équipage de 1 500 hommes. Ils sont équipés de missiles de croisière, de 9 canons de 410 mm, de plusieurs armes destinées à l'attaque des objectifs côtiers ;
- le III^e groupe amphibie (San Diego, Californie) ;
- le 2^e corps expéditionnaire des Marines du Camp Lejeune (Caroline du nord) et la 5^e brigade expéditionnaire des Marines du Camp Pendleton (Californie) représentant un total de 60 000 hommes ;
- le I^{er} groupe de prépositionnement maritime (Norfolk, Virginie).

Plus de la moitié des 197 000 hommes constituant le total des effectifs du corps des Marines américains seront présents dans le Golfe (46 000 se trouvent déjà dans la région et 60 000 doivent encore arriver).

Autres matériels terrestres déployés :

- 221 M1 (armée de terre) ;
- 165 véhicules de combat d'infanterie (IFV) Bradley M2 ;

- 115 IFV Bradley M3 ;
- 400 véhicules de transport de troupes blindés M113 ;
- 5 véhicules blindés légers (USMC-MEF) ;
- 75 obusiers automoteurs de 155 mm ;
- 10 lanceurs anti-aériens Patriot ;
- 55 CIWS Vulcan (système d'arme d'appui rapproché) ;
- 40 hélicoptères de l'armée de terre Apache.

13 novembre

Union de l'Europe occidentale

Réunion des points de contact « marine » de l'UEO à Paris.

Egypte

Le Président égyptien, M. Moubarak, déclare que son pays n'entrerait pas en Irak si les troupes occidentales attaquaient, selon une interview publiée par « Mayo », le journal du parti national démocrate au pouvoir.

L'Égypte prône une solution pacifique mais uniquement à condition que l'Irak se retire du Koweït et que le gouvernement de ce dernier soit restauré dans ses pouvoirs.

France

Un accord devrait être conclu avec l'Arabie saoudite sur les missions attribuées aux Mirage et aux Jaguar stationnés à Hufuf depuis le mois d'octobre.

Les 16 Mirage et les 8 Jaguar français, accompagnés de 2 avions C-135 de ravitaillement en vol, accomplissent des missions limitées à l'entraînement et à la reconnaissance. Après signature de l'accord, ils pourront entreprendre des patrouilles de combat de 3 à 5 heures pour le contrôle d'une zone particulière de l'espace aérien saoudien.

Royaume-Uni

Les forces terrestres doivent recevoir un complément important, peut-être sous la forme d'un régiment supplémentaire de chars et d'un autre bataillon d'infanterie blindé, représentant un total d'environ 1 500 hommes, 57 chars Challenger et 48 véhicules de combat d'infanterie Warrior.

Des éléments d'artillerie automoteurs ainsi que des éléments du génie pourraient également être envoyés ainsi que d'autres avions de combat.

14 novembre

Espagne

Les unités Numancia, Diana et Infanta Cristina sont arrivés à destination dans la région du Golfe.

La frégate Numancia a pour mission le contrôle des accès au détroit d'Ormuz (mer d'Oman). Les corvettes Diana et Infanta Cristina (classe Descubierta) contrôlent les accès au détroit de Tiran (au nord de la mer Rouge).

Royaume-Uni

La 7^e brigade blindée est déclarée opérationnelle une fois achevés ses derniers exercices de mise en train.

Des modifications importantes ont été apportées à son équipement en vue d'un combat dans le désert, notamment la pose de filtres à sable pour les moteurs des chars Challenger. La brigade a largement bénéficié de l'expérience des troupes américaines qui sont arrivées au mois d'août.

15 novembre

Niger

Le bataillon d'intervention du Niger composé de 481 soldats (opération Zoumouchi) s'apprête à rejoindre les forces multinationales en Arabie saoudite. Le bataillon comporte 21 officiers, 110 sous-officiers et 350 hommes de troupe, essentiellement des volontaires. C'est la première fois que le Niger envoie des troupes à l'étranger.

Pakistan

Le Pakistan s'est engagé à envoyer 3 000 hommes de plus en Arabie saoudite, ce qui amènera ses effectifs dans la région au niveau d'une brigade d'infanterie avec ses unités de soutien. Le deuxième contingent est prêt mais n'est pas encore parti.

16 novembre

Argentine

L'Argentine négocie actuellement avec l'Arabie saoudite l'envoi de 2 avions de transport de l'armée de l'air et de forces terrestres.

Bulgarie

La Bulgarie serait actuellement en train de former une unité de médecins volontaires avec un élément de protection chimique en vue de leur déploiement dans le Golfe.

Royaume-Uni

Des unités de chars britanniques en Allemagne sont mises en alerte afin d'être prêtes à partir pour l'Arabie saoudite. Les renforts

rejoindront la 7^e brigade blindée, dans le nord-est de l'Arabie saoudite.

Selon certaines rumeurs, la 4^e brigade blindée ou certains de ses éléments seraient également envoyés dans la région. Si une brigade complète est envoyée, elle comprendra :

- un régiment de 60 chars Challenger ;
- un bataillon d'infanterie de 650 hommes équipés de Warrior et d'autres véhicules blindés ;
- probablement un régiment d'artillerie doté de mortiers de 155 mm.

Une telle brigade comporterait au minimum 6 000 hommes.

La 4^e brigade blindée avait déjà été désignée pour remplacer la 7^e brigade blindée au bout de 6 mois.

États-Unis

Les États-Unis et l'Arabie saoudite entament un exercice militaire de grande envergure faisant intervenir 1 100 avions, 16 navires et plus de 1 000 Marines.

L'exercice amphibie de 6 jours intitulé « opération Tonnerre imminent » démarre à l'est de l'Arabie saoudite. L'aviation royale saoudienne, des unités de la marine et de l'infanterie de marine du royaume participent également à l'exercice. Le précédent entraînement amphibie était l'opération « Sea Soldier II » qui a duré dix jours pour se terminer le 8 novembre. L'emplacement exact de ces exercices a été tenu secret (selon des sources non officielles « Sea Soldier II » a eu lieu à Oman).

Le premier de plusieurs centaines de chars Abrams M1A1, dernier modèle, est débarqué d'un cargo américain dans un port saoudien. Près de 200 chars arrivent au cap Ducato après une traversée de trois semaines depuis le port allemand de Bremerhaven.

Le Secrétaire d'État à la défense Dick Cheney a autorisé le rappel de 72 500 militaires réservistes supplémentaires. Le nouveau plafond, fixé par le département d'État à 125 000 réservistes en service actif simultanément, représente plus de trois fois le nombre de réservistes envoyés au Vietnam.

L'armée de terre a reçu l'autorisation de recourir à un supplément de 55 000 réservistes tandis que le corps des Marines peut appeler 12 000 hommes sous les drapeaux et les forces aériennes 5 500. L'autorisation de la marine d'appeler 3 700 hommes supplémentaires sur un total de 10 000 reste valable.

La période de 90 jours nécessaire pour les 35 562 réservistes qui participent déjà à l'opération « Bouclier du désert » a été prolongée de 90 jours. La première unité pourra faire l'objet d'une prolongation à partir du 22 novembre.

17 novembre

Iran

Le pays annonce le plus grand exercice que la marine ait jamais mis sur pied depuis le début de la guerre avec l'Irak. L'exercice aura lieu dans le Golfe en décembre et mettra en jeu 50 navires.

Koweït

Les missiles Hawk pris par l'Irak au cours de l'invasion du Koweït ne sont peut-être pas utilisables car les techniciens ont désarmé la plupart d'entre eux, d'après le ministre de la défense du Koweït (en exil), le Sheik Nawaf-al-Ahmed al-Sabah.

Arabie saoudite

Le royaume accepte l'offre de la Tchécoslovaquie d'envoyer des experts en défense NBC dans la région du Golfe. Une invitation officielle est envoyée à 179 soldats volontaires.

Royaume-Uni

La Royal Navy est prête pour la guerre dans le Golfe, selon l'officier le plus haut gradé de la marine au Moyen-Orient, le Commodore Paul Haddacks.

Tous les navires de la Royal Navy dans la région sont dans l'état d'alerte qui précède immédiatement l'appel aux postes de combat.

Des exercices de lutte contre les dommages infligés et d'évacuation des victimes ont été effectués dans le Golfe. L'appui de l'artillerie de marine et l'état de préparation de la défense aérienne ont également été testés.

20 novembre

Union de l'Europe occidentale

Réunion des points de contact militaires de l'UEO à Paris.

Irak

L'Irak déclare qu'il envoie 250 000 hommes de plus pour renforcer ses troupes présentes au Koweït. L'agence de presse irakienne déclare que 150 000 des hommes envoyés en renfort sont des réservistes et qu'une partie des troupes supplémentaires proviendront de 7 divisions qui seront immédiatement mobilisées et envoyées au Koweït.

Environ 425 000 hommes avec 3 700 chars sont déjà déployés dans la région.

L'armée irakienne continue à renforcer ses positions au Koweït. La ceinture d'obstacles dressée par les Irakiens au nord de la frontière saoudo-koweïtienne consiste en champs de mines, en fossés antichars, en « dents de dragons » (rangées de tétraèdres de béton) et en

petits monticules de sable (« bermes »). Certains des fossés antichars sont remplis de pétrole auquel on pourrait mettre le feu pour créer un écran de fumée.

La ceinture d'obstacles est couverte par un premier échelon de 11 à 12 divisions d'infanterie avec des chars enterrés. Derrière se trouve un deuxième échelon de 3 à 4 divisions mécanisées ou blindées en position défensive déjà préparée.

Le troisième échelon, une réserve tactique de 2 à 3 divisions mécanisées ou blindées, a été déployé sur des positions à l'ouest de Koweït.

La réserve stratégique, installée à cheval sur la frontière irakienne avec le nord du Koweït, comprend 5 divisions blindées de la Garde républicaine équipées de chars T-72 de fabrication soviétique.

Les unités irakiennes sont intelligemment dispersées, leur matériel enterré et camouflé, d'après les sources du renseignement.

Pays-Bas

A Rotterdam, l'armée américaine commence à charger des centaines de jeeps, de camions et de véhicules blindés à bord du premier d'une vingtaine de navires appareillant pour le Golfe. Ces chargements de matériel sont arrivés de la base de l'armée américaine de Möhringen (Allemagne) et ont été embarqués à bord du cargo américain Algol.

24 novembre

Australie

Le destroyer Brisbane et la frégate Sydney, dotés de missiles guidés, ont appareillé pour le Golfe où ils relèveront les frégates Adélaïde et Darwin.

Le pétrolier Westphalia remplacera ultérieurement le ravitailleur Success.

France

D'après M. Chevènement, Ministre de la défense, le coût du dispositif français dans le Golfe s'élèvera à environ 250 millions de dollars d'ici la fin de 1990.

Irak

Les autorités irakiennes annoncent la formation d'un commandement de l'armée populaire – milice paramilitaire – dans le Koweït occupé.

Koweït

Des unités militaires koweïtiennes sont actuellement entraînées par des équipes issues des forces spéciales américaines.

Le Koweït a reconstitué deux brigades blindées en Arabie saoudite, dont une seule est équipée de chars. Cette dernière, appelée « brigade des martyrs », est dotée de chars Chieftain de construction britannique. Elle n'a que peu de munitions et de pièces de rechange.

Une livraison de chars yougoslaves M-84 (dérivés du T-72) est attendue. Le Koweït en a commandé 200 exemplaires.

Niger

Le bataillon d'intervention de l'« opération Zoumouchi » est stationné en Arabie saoudite, sous le commandement du Colonel Amadou Seyui, officier ayant reçu une formation de l'armée française.

Philippines

La Présidente Aquino refuse de répondre à la demande d'un émissaire de l'Emir du Koweït, le Sheik Jaber Ahmed Al-Sabah, l'invitant à envoyer des troupes dans le Golfe, mais elle a promis d'y envoyer une équipe médicale.

Suisse

Invoquant une loi de 1972 interdisant les exportations d'armes vers « des zones de conflit armé », la Suisse interdit les ventes d'armes à tous les pays du Golfe.

États-Unis

Les forces américaines en Arabie saoudite se heurtent au manque de pièces de rechange en particulier pour les avions, selon un document d'information destiné au Secrétaire d'État à la défense, Dick Cheney.

D'après le département de la défense, les forces navales multinationales ont intercepté 3 592 navires depuis le début du blocus naval en août ; 412 bâtiments ont été visités et 16 déroutés.

L'opération « Tonnerre imminent » a pris fin. Il s'agissait d'un exercice interallié comprenant un débarquement amphibie sur la côte est de l'Arabie saoudite (à 160 km au sud de la frontière koweïtienne).

A cet exercice saoudo-américain ont participé des unités terrestres, aériennes et navales saoudiennes ainsi que des éléments des forces américaines suivantes :

- 1^{re} et 4^e brigades expéditionnaires des Marines ;
- les bâtiments de guerre suivants :
 - La Salle (navire de commandement polyvalent, classe Raleigh reconvertie) ;

- Midway (porte-avions polyvalent, emportant des appareils de la V^e escadre embarquée) Bunker Hill, Mobile Bay, Worden (croiseurs dotés de missiles guidés, classes Ticonderoga et Leamy) ;
- O'Brien, Fife, Mac Donough, Curtis Wilbur (destroyer, classe Spurance ; destroyers dotés de missiles guidés, classes Burke et Coontz) ;
- Nicholas (frégate dotée de missiles guidés, classe Oliver Hazard Perry) ;
- Nassau, Guam (bâtiments d'assaut amphibies, classes Tarawa et Iwo Jima) ;
- Trenton (dock de transport amphibie, classe Austin) ;
- Pensacola, Gunston Hall (navires de débarquement de docks, classes Anchorage et Whidbey) ;
- unités de l'armée de l'air américaine :
 - 1^{re} escadre de chasseurs tactiques (F-15) ;
 - 37^e escadre de chasseurs tactiques (F-117) ;
 - 552^e escadre d'AWACS ;
 - 23^e escadre de chasseurs tactiques (A-10) ;
 - 354^e escadre de chasseurs tactiques (A-10).

25 novembre

Irak

Afin de renforcer le dispositif militaire au Koweït et dans le sud de l'Irak, le Conseil de commandement de la Révolution – la plus haute instance dirigeante – a ordonné le rappel avant le 15 décembre de 60 000 agriculteurs réservistes, jusqu'à présent dispensés de mobilisation.

26 novembre

Irak

Selon certains analystes des milieux de défense et du renseignement des États-Unis, les chefs militaires irakiens s'emploient à mettre au point un système de défense à faible technologie contre la supériorité technologique des forces multinationales en Arabie saoudite.

Les experts déclarent également qu'avec le temps, les capacités militaires irakiennes et certains armements très perfectionnés se dégradent, par manque d'experts étrangers et de pièces de rechange.

Pakistan

Le Pakistan prévoit de renforcer son engagement auprès de la force multinationale en Arabie saoudite en envoyant des hommes dans les Émirats arabes unis.

Le Pakistan a déjà 5 000 hommes en Arabie saoudite.

Royaume-Uni

Un complément de 14 000 hommes va être envoyé en Arabie saoudite. Près de la moitié de l'Armée britannique du Rhin (BAOR) se trouvera ainsi transférée dans ce pays. Equipée de chars, d'artillerie et d'hélicoptères, une force totale de 25 000 hommes de l'armée de terre opérera aux côtés du 1^{er} corps expéditionnaire des Marines dans le nord-est de l'Arabie saoudite.

Au total, le dispositif britannique, y compris les forces terrestres et aériennes, dépassera 30 000 hommes.

27 novembre

France

La France fournit au gouvernement koweïtien en exil les pièces détachées nécessaires au fonctionnement de 15 chasseurs Mirage de construction française. Selon des sources officielles, ces livraisons ne comprennent pas de missiles Exocet et HOT.

Royaume-Uni

Les 14 000 soldats britanniques supplémentaires qui ont été envoyés en Arabie saoudite, ainsi que les blindés lourds qui les accompagnent, ne seront pleinement opérationnels que plusieurs semaines après le Nouvel an en raison de problèmes logistiques et d'entraînement.

La nouvelle a été rendue publique lors de la première conférence de presse conjointe donnée par les commandants de la force britannique basés au Royaume-Uni et en Arabie saoudite.

28 novembre

Golfe Persique

Des navires de guerre américains et espagnols ont tiré des coups de semonce, en mer Rouge, au-dessus de la proue d'un cargo irakien qui, sommé de s'arrêter, était passé outre.

La frégate française Duplex a aidé à arrêter le cargo Khawla Bint al Zawrah en s'associant à une opération que les officiers de marine considèrent comme un exemple type de

la coordination étroite établie entre les marines qui patrouillent dans la région.

Ce bâtiment ne transportait pas de cargaison constituant une violation de l'embargo des Nations unies et a été autorisé à poursuivre sa route.

29 novembre

Brésil

Ce pays, qui n'avait jusqu'à présent envoyé aucune troupe dans le Golfe, envisage de participer au dispositif militaire à titre défensif (pas de confirmation officielle pour le moment).

France

M. Roland Dumas, Ministre des affaires étrangères, a rappelé la position de la France face à la question d'un recours à la force, estimant que celui-ci ne serait en aucun cas automatique après expiration du délai laissé à l'Irak.

Le Sénateur Robert Pontillon, Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, s'exprimant sur la question du commandement, a déclaré qu'il ne voyait aucune difficulté à ce que les troupes françaises se battent sous commandement américain.

Irak

La tournée d'inspection des experts de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) qui a eu lieu en Irak du 18 au 22 novembre, n'a révélé aucun détournement de matières fissiles à des fins militaires.

L'Irak a réaffirmé son intention de résister par tous les moyens à une action militaire destinée à l'obliger à retirer ses forces armées du Koweït. Le Président Saddam Hussein, avant le vote de la Résolution 678, a déclaré que « les Irakiens combattront d'une manière qui honorera les Arabes et les musulmans » et que son pays « ne fléchira pas » devant les pressions internationales. Le Vice-ministre de l'industrie militaire, Amer Rachid Labidi, a affirmé dans un entretien concédé à l'hebdomadaire tunisien « Maghreb », que l'Irak « dispose d'une technologie capable de créer la surprise chez l'adversaire » et qu'il « possède la force de dissuasion complète et intégrée pour faire face à une agression ».

Arabie saoudite

Dans l'attente du vote par le Conseil de Sécurité des Nations unies de la résolution autorisant un éventuel recours à la force contre l'Irak, l'armée saoudienne a été placée en état d'alerte maximale afin de prévenir toute provocation irakienne à la frontière entre le Koweït occupé et l'Arabie saoudite.

Royaume-Uni

Les troupes britanniques en Arabie saoudite ont été placées en alerte dans l'éventualité d'une provocation irakienne à la suite du vote de la Résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Conseil de sécurité des Nations unies

Le Conseil de sécurité adopte la Résolution 678 autorisant le recours à la force pour libérer le Koweït de la présence militaire irakienne, si les troupes irakiennes ne se sont pas retirées avant le 15 janvier 1991.

Cette résolution demande le retrait total et inconditionnel du Koweït et « autorise les États membres qui coopèrent avec le gouvernement koweïtien à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la Résolution 660 (adoptée le 2 août 1990, exigeant le retrait des forces irakiennes de l'Émirat du Koweït).

Le vote a eu lieu à 22 h 30 GMT. Ont voté pour 12 pays (France, États-Unis, Grande-Bretagne, URSS – membres permanents du Conseil – Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Finlande, Malaisie, Roumanie, Zaïre), contre, deux pays (Cuba, Yémen) et la Chine (membre permanent) s'est abstenue.

Ce sont les ministres des affaires étrangères en personne qui ont adopté le texte (sauf pour la Côte-d'Ivoire et le Yémen, représentés par un ambassadeur).

États-Unis

La Commission des forces armées du Sénat a entamé des auditions qui devraient permettre de mieux définir les raisons et les objectifs de l'engagement américain dans le Golfe ainsi que l'attitude du Congrès face à la politique du Président Bush dans la crise.

Le Président Bush qualifie la Résolution 678 de « déclaration très puissante » et exprime l'espoir « que nous sommes plus proches de la paix ».

Les États-Unis ont aussi décidé de régler une partie de leur dette vis-à-vis de l'ONU et ont remis un chèque de 186 millions de dollars au Secrétaire général Javier Perez de Cuellar.

Le déploiement américain se poursuit en Arabie saoudite, le dispositif militaire devant être opérationnel avant le 15 janvier. Après, il faudra assurer la relève des hommes arrivés en août tandis que les nouveaux arrivés ne seront pas encore aguerris et accoutumés au théâtre d'opérations saoudien.

Il est à noter que le contingent américain n'est pas constitué à 100 % par des combattants car plus de la moitié des forces présentes ont

pour mission d'assurer un soutien logistique, mécanique, médical et administratif.

30 novembre

États-Unis

Le Président George Bush demande l'ouverture de pourparlers avec l'Irak à l'issue du vote de la Résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations unies approuvant le recours à la force pour libérer le Koweït de l'occupation irakienne.

Joseph Wilson, le chargé d'affaires américain à Bagdad, a adressé au n° 2 du ministère des affaires étrangères irakien une invitation aux pourparlers. En retour, il a reçu du Président Hussein une série de questions concernant la nature des entretiens.

1^{er} décembre

Irak

Le Président Saddam Hussein accepte une proposition du Président George Bush tendant à ce que le Secrétaire d'État américain et le ministre des affaires étrangères irakien se rendent dans leurs capitales respectives pour discuter d'un règlement pacifique de la crise.

2 décembre

Irak

Le Président Hussein estime lors d'une interview accordée à la deuxième chaîne de télévision française, Antenne 2, que les chances d'un règlement pacifique de la crise sont de « 50-50 » et déclare que l'issue dépendra dans une large mesure de la volonté du Secrétaire d'État, James Baker, d'engager « un véritable dialogue ».

Il demande à Washington de lui donner l'assurance que les États-Unis n'auront pas recours à la force avant le 25 mars (à cause de la décision irakienne de libérer tous les otages occidentaux dans un délai de trois mois entre le 25 décembre et le 25 mars – mars étant également une période de fêtes religieuses islamiques).

États-Unis

A la suite d'un échange de notes entre les États-Unis et l'Irak concernant la manière dont devront se dérouler les négociations entre les deux pays au sujet de la crise du Golfe, le Secrétaire d'État James Baker a déclaré, lors d'une interview télévisée, que si Saddam Hussein se conformait aux résolutions des Nations unies et se retirait du Koweït, il éviterait une offensive militaire américaine.

Il a ajouté que l'administration était prête à entamer des pourparlers avec l'Irak pour éviter la guerre, mais qu'elle se refusait à toute négociation sur les exigences fondamentales des Nations unies.

III. Technologie militaire et armement utilisés dans le Golfe

15 octobre

États-Unis

A la suite du déploiement de troupes américaines dans le golfe Persique, la Chambre a décidé de débloquer de nouveaux crédits – non demandés – pour assurer le transport maritime rapide et la mise en place préalable du matériel et elle a accordé les crédits demandés pour l'avion de transport C-17, le chasseur tactique avancé et le satellite de télécommunications Milstar.

Invoquant la menace que font peser les missiles irakiens, la Chambre a accordé des crédits pour le lancement d'un nouveau programme de défense par missiles balistiques tactiques qui serait indépendant de l'initiative de défense stratégique.

La menace que font peser les missiles balistiques irakiens entraîne une forte demande de systèmes de missiles anti-aériens et antitactiques (ATM) américains Patriot.

D'après l'IISS, l'Irak possède 30 missiles sol-sol Frog-7 de fabrication soviétique, 36 missiles Scud-B de fabrication soviétique et missiles balistiques modifiés par l'Irak, dénommés les « Sijil », les « Abbas » et les « Hussein ». En outre, l'Irak affirme posséder un nouveau missile appelé « Al Hijara » (« la pierre »).

Le Patriot apparaît actuellement comme le seul système dont les capacités de défense ponctuelle contre les missiles tactiques soient éprouvées. Ce système se compose d'une unité de tir comprenant un radar à réseau en phase basé au sol, une station de commandement et de contrôle ainsi que 8 lance-missiles, dotés chacun de 4 missiles – soit 32 missiles au total.

17 novembre

France

Un rapport officiel soumis à la commission de la défense du parlement français met en garde contre le fait que la crise du Golfe risque de faire perdre définitivement à la France et au Royaume-Uni des marchés dans la région du Golfe au profit de fournisseurs américains.

Les services secrets français ont fait savoir que certains des matériels les plus perfectionnés

dont disposent les forces armées irakiennes, tels que les systèmes radar avancés de construction française, manquent de pièces de rechange et sont mal entretenus.

Selon des sources industrielles françaises (non identifiées), certains systèmes informatisés de fabrication française utilisés par les Irakiens ont été rendus inutilisables dès le début de la crise du Golfe par l'introduction de virus dans les programmes informatiques.

19 novembre

États-Unis

Avec l'autorisation officielle du gouvernement, des armes non meurtrières pourraient être déployées massivement au début de l'année prochaine dans le Golfe en vue de vaincre les forces irakiennes au Koweït.

Des séances d'information à l'intention de Dick Cheney, Secrétaire à la défense, et de Brent Scowcroft, Conseiller pour la sécurité nationale, doivent être organisées en début décembre.

Les laboratoires du gouvernement américain testent actuellement des systèmes militaires non meurtriers capables de neutraliser le matériel irakien et d'immobiliser les troupes ennemies sans les tuer. Ces armes pourraient être utilisées par des forces spéciales envoyées par les États-Unis dans la région.

Le déploiement de tels systèmes dans le Golfe nécessitera l'approbation de l'administration et l'octroi de crédits par le Congrès. Une telle initiative paraît improbable avant la reprise de la session du Congrès en janvier.

Parmi les technologies disponibles figurent :

- des fusils à laser à basse énergie permettant d'aveugler temporairement les hommes et de neutraliser les systèmes optiques et infrarouges ;
- des infrasons permettant temporairement de désorienter des hommes et de les rendre incapables d'assurer le contrôle des masses ainsi que des opérations psychologiques ;
- des agents chimiques qui agissent sur la structure moléculaire des métaux vils ou des alliages dont sont fabriqués certains avions, navires et véhicules « sensibles ».

L'opération « Bouclier du désert », qui fait appel à des centaines d'avions et à des dizaines de navires venus des États-Unis et d'autres pays, doit faire face au problème du HERO (risque que les radiations électromagnétiques font peser sur l'artillerie).

Le HERO est engendré par des émissions d'électrons et par l'énergie électrique produite par les ondes radar, radio et les hyperfréquences. On sait qu'au cours de l'attaque aérienne libyenne d'avril 1986, le HERO a provoqué la chute d'un chasseur-bombardier américain ainsi que le bombardement accidentel d'ambassades et de résidences de pays amis.

Un contact ou un frottement peut suffire à provoquer une décharge d'électricité statique entraînant à son tour le lancement ou la mise à feu d'une arme.

Un éclair peut abattre un avion ou déclencher le lancement d'une bombe ou d'une fusée. La chaleur dégagée par les radiations électromagnétiques peut enflammer des matières chimiques volatiles.

Le HERO peut brûler ou endommager un composant électronique ou électrique très élaboré comme le dispositif électro-explosif (EED). Ce dispositif est utilisé pour la mise à feu. Il sert à lancer un missile ou une fusée et à faire exploser son ogive, à actionner des canons, à larguer des bombes et des réservoirs de carburant, à éjecter les pilotes et à contrôler le ravitaillement en vol. Il est indispensable au bon fonctionnement de l'opération « Bouclier du désert ».

Les dispositifs de sécurité électroniques conçus pour éviter le lancement ou la mise à feu accidentels offrent une protection médiocre contre le HERO du fait de leur structure électronique.

Le HERO fait actuellement l'objet d'une étude confidentielle de trois ans, appelée « étude collective des interférences électroma-

gnétiques », entreprise par le Pentagone sous la supervision du Colonel Charles Quisenberg de l'armée de l'air américaine.

26 novembre

États-Unis

L'armée de terre américaine étudie la possibilité de mettre en service un engin sans pilote antiradar de fabrication israélienne qui serait utilisé contre les radars de défense aérienne irakiens dans le golfe Persique.

Selon des sources militaires américaines non identifiées, l'armée envisagerait le modèle « Harpy » parce que les forces en place dans la région ne sont pas à même de mettre durablement hors d'usage les radars ennemis sur un vaste champ de bataille.

Il s'agit d'un engin lancé du sol et muni de propulseurs, capable de patrouiller au-dessus du champ de bataille pendant trois à quatre heures à la recherche de radars ennemis. Cette capacité prolongée de tenir l'air lui permet de surveiller continuellement les radars ennemis en vue de les détruire rapidement. Son large rayon d'action permet de le déployer en toute sécurité à l'arrière d'un corps d'armée.

Le Harpy est produit par Israel Aircraft Industries, société implantée à Tel-Aviv. L'armée et les industriels américains objectent néanmoins que s'il répond aux besoins militaires, le déploiement du système Harpy risque de poser des problèmes politiques à la coalition internationale à laquelle participent des forces syriennes et égyptiennes.

ANNEXE I

*Opérations navales liées à l'application de l'embargo
depuis l'adoption de la Résolution 665 des Nations unies**(en date du 3 décembre 1990)*

Nombre de navires marchands				
Pays	Reconnus	Visités	Déroutés	Tirs de semonce
Allemagne	—	—	—	—
Belgique	859	3	0	0
Espagne	1 211	46	0	1
France	3 663	63	1	2
Italie	1 280	6	0	0
Pays-Bas	448	1	0	0
Portugal	—	—	—	—
Royaume-Uni	1 812	15	1	0
TOTAL UEO	9 273	134	2	3
Argentine	x ¹	x	x	x
Australie	x	5	0	0
Canada	x	6	0	0
Danemark	0	0	0	0
États-Unis	3 948	316	17	9
Grèce	73	44	1	1
Norvège	0	0	0	0
TOTAL ALLIÉS	4 021	371	18	10
TOTAL GÉNÉRAL	13 294	505	20	13

1. Données non disponibles.

ANNEXE II

*Forces navales dans la région du Golfe**(en date du 3 décembre 1990)*

	UEO									ARG	AUST	CAN	DK	GR	NOR	USA
	ALL	BEL	ESP	FR	GB	IT	PB	POR	TOTAL UEO							
244 Cuirassés																2
Porte-avions																1
Croiseurs																7
Destroyers				3	2				5	1		1				6
Frégates		1	3	2	2	3	2		13	1	2	1	1	1		4
Corvettes				1					1							
Chasseurs de mines	5 ¹	2			3				10							
Auxiliaires	2 ¹	1		2	6	1	1	1	14		1	1			1	10
Amphibies					2				2							14
TOTAL	7	4	3	8	15	4	3	1	45	2	3	3	1	1	1	44

1. Restent basés en Crète.

ANNEXE III

RESOLUTION 678

*adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies
le 29 novembre 1990*

Le Conseil de sécurité,

Rappelant et réaffirmant ses Résolutions 660 (1990) du 2 août 1990, 661 (1990) du 6 août 1990, 662 (1990) du 9 août 1990, 664 (1990) du 18 août 1990, 665 (1990) du 25 août 1990, 666 (1990) du 13 septembre 1990, 667 (1990) du 16 septembre 1990, 669 (1990) du 24 septembre 1990, 670 (1990) du 25 septembre 1990, 674 (1990) du 29 octobre 1990 et 677 (1990) du 28 novembre 1990 ;

Notant qu'en dépit de tous les efforts déployés par les Nations unies, l'Irak refuse de s'acquitter de son obligation d'appliquer la Résolution 660 (1990) et les résolutions ultérieures susvisées, défiant ouvertement le Conseil ;

Ayant à l'esprit les devoirs et les responsabilités que la Charte des Nations unies lui assigne pour ce qui est de veiller au maintien et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales ;

Résolu à faire pleinement respecter ses décisions ;

Agissant en application du Chapitre VII de la Charte ;

1. Exige que l'Irak se conforme pleinement à la Résolution 660 (1990) et à toutes les résolutions pertinentes ultérieures et, sans revenir sur aucune de ses décisions, décide, en signe de bonne volonté, d'observer une pause pour lui donner une dernière chance de le faire ;
2. Autorise les États membres qui coopèrent avec le gouvernement koweïtien, si au 15 janvier 1991 l'Irak n'a pas pleinement appliqué les résolutions susmentionnées conformément au paragraphe 1 ci-dessus, à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la Résolution 660 (1990) et toutes les résolutions pertinentes ultérieures et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région ;
3. Demande à tous les États d'apporter l'appui voulu aux mesures envisagées au paragraphe 2 de la présente résolution ;
4. Demande aux États concernés de le tenir régulièrement au courant des dispositions qu'ils prendront en application des paragraphes 2 et 3 de la présente résolution ;
5. Décide de demeurer saisi de la question.